



VERSAILLES

# Conseil municipal



Séance du  
30 janvier 2020

**Procès-verbal**

## Sigles municipaux

<p><b>Directions et services</b>          DGST : direction générale des services techniques          DPEF : direction de la petite enfance et famille          DRH : direction des ressources humaines          DSI : direction des systèmes d'information          DVQLJ : direction de la vie des quartiers, des loisirs et de la jeunesse          CCAS : centre communal d'action sociale          Foyer ÉOLE : établissement occupation par le loisir éducatif          EHPAD : établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes          SIG : système d'information géographique</p>	<p><b>Commissions</b>          CAO : commission d'appel d'offres          CAP : commission administrative paritaire          CCSPL : commission consultative des services publics locaux          CHS : comité d'hygiène et de sécurité          CTP : comité technique paritaire</p>
---	---

## Sigles extérieurs

<p><b>Administrations</b>          ARS : agence régionale de santé          CAF(Y) : caisse d'allocations familiales (des Yvelines)          CNAF : caisse nationale d'allocations familiales          CD78 : conseil départemental des Yvelines          CRIDF : conseil régional d'Île-de-France          DDT : direction départementale des territoires          DGCL : direction générale des collectivités locales          DRAC : direction régionale des affaires culturelles          EPV : établissement public du château et du musée de Versailles          ONF : office national des forêts          SDIS : service départemental d'incendie et de secours</p> <p><b>Logement</b>          ANAH : agence nationale de l'habitat          OPH : office public de l'habitat          OPIEVOY : office public de l'habitat interdépartemental de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines          VH : Versailles Habitat          Garantie d'emprunts          Prêt PLAI : prêt locatif aidé d'intégration          Prêt PLUS : prêt locatif à usage social          Prêt PLS : prêt locatif social          Prêt PAM : prêt à l'amélioration (du parc locatif social)</p> <p><b>Travaux et marchés publics</b>          CCAG : cahier des clauses administratives générales          CCTP : cahier des clauses techniques particulières          DCE : dossier de consultation des entreprises          DET : direction de l'exécution des travaux          DOE : dossier des ouvrages exécutés          DSP : délégation de service public          ERP : établissement recevant du public          SPS : sécurité protection de la santé          SSI : systèmes de sécurité incendie</p> <p><b>Social</b>          CMU : couverture maladie universelle          PSU : prestation de service unique          SSIAD : service de soins infirmiers à domicile          URSSAF : union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales          Déplacements urbains          GART : groupement des autorités responsables des transports.          IFSTTAR : institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux          PDU : plan de déplacement urbain          RFF : réseau ferré de France          STIF : syndicat des transports en Île-de-France          SNCF : société nationale des chemins de fer</p> <p><b>Énergies</b>          ERDF : Électricité réseau de France          GRDF : Gaz réseau de France</p>	<p><b>Urbanisme</b>          Loi MOP : loi sur la maîtrise d'ouvrage public          Loi SRU : loi solidarité et renouvellement urbains          PADD : projet d'aménagement et de développement durable          PLU : plan local d'urbanisme          PLH : programme local de l'habitat          PLHI : programme local de l'habitat intercommunal          PVR : Participation pour voirie et réseaux          SDRIF : schéma directeur de la région Ile de France          SHON : surface hors œuvre nette          VEFA : vente en l'état futur d'achèvement          ZAC : zone d'aménagement concerté          EPFIF : établissement public foncier d'Île-de-France</p> <p><b>Finances</b>          BP : budget primitif          BS : budget supplémentaire          CA : compte administratif          CPER : contrat de projets État – Région          DGF : dotation globale de fonctionnement          DM : décision modificative          DOB : débat d'orientation budgétaire          FCTVA : fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée          LOLF : loi organique relative aux lois de finances          PLF : projet loi de finances          TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères          TFB : taxe foncière bâti          TFNB : taxe foncière non-bâti          TH : taxe d'habitation          TLE : taxe locale d'équipement          TPG : trésorier-payeur général</p> <p><b>Économie</b>          INSEE : institut national de la statistique et des études économiques          OIN : opération d'intérêt national          Intercommunalité          (CA)VGP : (communauté d'agglomération) de Versailles Grand Parc          CLECT : commission locale d'évaluation des charges transférées          EPCI : établissement public de coopération intercommunale          Syndicats          SIPPPEC : Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication          SMGSEVESC : Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud</p> <p><b>Divers</b>          CA : conseil d'administration          CGCT : Code général des collectivités territoriales          CMP : Code des marchés publics          PCS : plan communal de sauvegarde          RI : règlement intérieur</p>
--	---

## SEANCE DU 30 JANVIER 2020

**Président** : M. François DE MAZIERES, Maire

**Sont présents :**

M. Aymeric ANGLES, M. Michel BANCAL (sauf délibération 2020.01.08), Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, M. Georges BLANCHET, Mme Marie BOELLE, M. Fabien BOUGLE, Mme Annick BOUQUET, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. François-Gilles CHATELUS, Mme Brigitte CHAUDRON, M. François DARCHIS, Mme Marie DE CHANTERAC, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE (sauf délibérations 2020.01.12 à 14), Mme Christine DE LA FERTE, M. Benoit DE SAINT SERNIN, M. Serge DEFRANCE (sauf délibérations 2020.01.01 et 02), M. Hervé FLEURY, M. Jean-Claude FRELAND, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Michel LEFEVRE, Mme Anne LEHERISSEL, M. Martin LEVRIER (sauf délibérations 2020.01.01 et 02), M. Emmanuel LION, M. Gaspar MASSON, Mme Florence MELLOR, M. Alain NOURISSIER, Mme Magali ORDAS, M. Philippe PAIN, M. Jean-Yves PERIER, Mme Annick PERILLON, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Dominique ROUCHER, Mme Martine SCHMIT et M. Bruno THOBOIS.

**Absents excusés:**

Mme Martine ANCONINA (pouvoir à Mme CHAGNAUD-FORAIN), M. Didier BAICHERE, Mme Valérie D'AUBIGNY (pouvoir à M. BOUGLE), M. Laurent DELAPORTE, Mme Nicole HAJJAR (pouvoir à Mme CHAUDRON), M. François LAMBERT, M. Erik LINQUIER, M. Thierry PEREZ, Mme Dominique ROUCHER (pouvoir à Mme DE CREPY), M. François SIMEONI (pouvoir à M. DE SAINT-SERNIN), M. Thierry VOITELLIER (pouvoir à M. FRESNEL), Mme Caroline WALLET, Mme Carmise ZENON (pouvoir à M. Georges BLANCHET).

Date de la convocation : 23 janvier 2020  
Date d'affichage : 31 janvier 2020  
Nombre de conseillers en exercice : 53  
Secrétaire de séance : M. Aymeric ANGLES

\*\*\*\*\*

*(La séance est ouverte à 19 heures 10)*

**M. le Maire :**

Je sais bien que c'est le dernier Conseil municipal, mais il serait bon de s'asseoir, et de faire l'appel.

Alors qui fait l'appel ? Aymeric, bien sûr.

*[Aymeric Angles procède à l'appel]*

**M. le Maire :**

Merci beaucoup, Aymeric.

### COMPTE-RENDU des décisions prises par M. le Maire

en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Les décisions du Maire sont consultables au service des Assemblées

Date	N°	Objet
7 novembre 2019	2019/219	Local commercial de 21 m <sup>2</sup> sis à Versailles, 37 rue de Montreuil. Bail commercial entre M. Patrice Tatar et la ville de Versailles.
14 novembre 2019	2019/220	Exploitation d'une patinoire démontable au titre de la saison d'hiver 2019-2020 sur le parking de l'hôtel de Ville de Versailles. Convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville et la société Braulene-Hexa Ouest.
14 novembre 2019	2019/221	Concession à Mme Ledore, agent municipal, du logement communal n° 18, de type F3, situé au 24 rue de La Ceinture à Versailles. Convention de mise à disposition avec loyers en contrepartie.
14 novembre 2019	2019/222	Concession à M. Eric Felten, agent municipal, du logement communal n° 76, de type F1, situé au 50 rue Saint-Charles à Versailles. Convention de mise à disposition avec loyers en contrepartie.

14 novembre 2019	2019/223	Autorisation d'occupation temporaire d'une partie de la Grande Ecurie à Versailles, par l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, au profit de la ville de Versailles, aux fins d'y installer le service des Archives municipales. Avenant n° 7 à la convention.
14 novembre 2019	2019/224	Salle des fêtes et galerie de l'hôtel de Ville. Convention de mise à disposition temporaire pour la librairie Gibert Joseph à l'occasion du 12e Salon du Livre d'Histoire de Versailles - Histoire de Lire.
14 novembre 2019	2019/225	Mise à disposition par la Ville d'une propriété communale, située place Lyautey à Versailles, au profit de l'office de tourisme de Versailles. Avenant à la convention de mise à disposition.
21 novembre 2019	2019/226	Emprunt de la ville de Versailles. Contrat de prêt de 6 000 000 € auprès de la Banque Postale.
27 novembre 2019	2019/230	Droits d'accès au parking Saint Cloud situé 33 bis avenue de Saint Cloud à Versailles au profit du Ministère de la Justice, des services de la protection judiciaire de la jeunesse des Yvelines et de l'Association Versailles Portage. Conventions de mise à disposition entre la ville de Versailles et les différents bénéficiaires.
28 novembre 2019	2019/231	Régie de recettes du service commerce et tourisme. Modification des modes de recouvrement et de l'objet de la régie.
29 novembre 2019	2019/232	Travaux de restauration des menuiseries extérieures bois du musée Lambinet. Avenant n°1 au marché conclu avec la sas Ateliers Ferignac pour une durée de 27 mois à compter de sa notification, pour un montant forfaitaire toutes tranches levées de 186 219,17 € HT soit 223 463 € TTC sur la durée totale du contrat.
29 novembre 2019	2019/233	Prestations d'assurances pour les besoins de la ville de Versailles, du Centre communal d'action sociale et de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc – 5 lots. Marchés conclus suite à une procédure d'appel d'offres ouvert avec les sociétés suivantes : - pour le lot n°1 « dommages aux biens et risques annexes » : groupement PNAS et Groupama pour un montant estimatif annuel de 88 844,45 € HT - offre de base + 4 variantes obligatoires (pas de TVA – charges relatives aux assurances) ; - pour le lot n°2 « automobiles et risques annexes » : groupement Assurances sécurité et GMF pour un montant estimatif annuel de 96 100 € HT - offre de base + 4 variantes obligatoires (pas de TVA – charges relatives aux assurances) ; - pour le lot n°3 « responsabilité civile générale » - groupement PNAS et Area pour un montant estimatif annuel de 67 564,31 € HT - offre de base et variante obligatoire (pas de TVA – charges relatives aux assurances) ; - pour le lot n°4 « protection juridique des agents et des élus » - société SMCAL pour un montant estimatif annuel de 9 668 € HT (pas de TVA – charges relatives aux assurances) ; - pour le lot n°5 « tous risques expositions clou à clou » - groupement Sarre et Moselle et MS Amlin pour un montant estimatif pour une exposition de 124,76 € HT (pas de TVA – charges relatives aux assurances). Et pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2020
29 novembre 2019	2019/234	Travaux de réhabilitation et extension du multi-accueil de Clagny-Glatigny – 11 lots. Lot n°7 « travaux de revêtement de sols souples » conclu suite à une procédure adaptée, avec la société Lamos pour un montant global et forfaitaire de 19 365,60 € HT soit 23 238,72 € TTC. La durée maximale des travaux est fixée à 11 mois.
3 décembre 2019	2019/236	Fourniture de pièces détachées nécessaires à l'entretien du parc automobile (véhicules légers, poids lourds et engins spéciaux) de la ville de Versailles, du CCAS et de la CAVGP, lot n°3 « pièces détachées pour véhicules Peugeot Citroën ». Accord-cadre mono-attributaire exécuté par émission de bons de commande, conclu suite à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables, avec la société SCDPRS, sans seuil minimum et avec un seuil maximum sur 4 ans de 140 000 € HT, soit 168 000 € TTC.
3 décembre 2019	2019/237	Fourniture et livraison de matériels audiovisuels pour les services de la ville de Versailles, du CCAS et de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Accord-cadre exécuté par émission de bons de commande, conclu suite à une procédure adaptée avec la société ACAD équipement SAS, sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 125 000 € HT, soit 150 000 € TTC, pour sa durée totale, soit 4 ans à compter de sa date de notification.

3 décembre 2019	2019/238	Ré-informatisation des bibliothèques municipales de Versailles, lot n°1 «acquisition, mise en service, maintenance, support et hébergement d'un système intégré de gestion de bibliothèques et d'un portail documentaire ainsi que sa version mobile». Avenant n°2 à l'accord-cadre conclu avec la sarl C3rb Informatique ayant pour objet la réalisation de prestations supplémentaires. Il est sans incidence financière sur le seuil maximum de l'accord-cadre.
-----------------	----------	--

**M. le Maire :**

Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Est-ce que vous avez des observations à faire ?

Pas d'observations.

---

**Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2019**

**M. le Maire :**

Alors, on passe ensuite à l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 décembre. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Pas de remarques, donc le PV est adopté.

---

Alors, on va passer aux délibérations. Aujourd'hui, on a beaucoup de délibérations qui portent sur des investissements pour l'entretien de notre patrimoine.

**D.2020.01.1****Réhabilitation de 41 logements aidés et des espaces extérieurs à la résidence située 3 bis, rue des Prés-aux-Bois à Versailles par la SA d'HLM Immobilière 3F.****Demande de garantie pour deux emprunts "prêt à la réhabilitation" (PAM) de 1 521 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations.****Convention et acceptation.****M. Michel BANCAL :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2252-1 et L.2252-2 ;

Vu le Code civil et notamment l'article 2298 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment l'article R.441-5 ;

Vu le courrier de Immobilière 3F du 11 avril 2019 sollicitant la garantie de la Ville pour deux emprunts « prêt à la réhabilitation » (PAM) pour 973 000 € et pour 548 000 € (éco-prêt) ;

Vu le contrat de prêt n°99838 signé par Immobilière 3F et la Caisse des dépôts et consignations (CDC), conformément au nouveau dispositif de garantie des prêts mis en place par la CDC, constitué des lignes n°5293266 pour 548 000 € et n°5293267 pour 973 000 € et annexé à la délibération ;

Vu la convention à intervenir entre la ville de Versailles et Versailles Habitat.

-----

- La résidence, située 3bis rue des Prés-aux-Bois à Versailles, a été construite en 1956 pour la société anonyme d'HLM « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille », devenue Immobilière 3F en 1989. Elle se compose de deux bâtiments en L de 41 logements répartis en un logement d'une pièce, en un logement de deux pièces, en vingt-quatre logements de trois pièces et en quinze logements de quatre pièces.

- A présent, des travaux de réhabilitation sont nécessaires sur cette résidence et consistent à intervenir à la fois sur le bâti et sur les espaces extérieurs.

Les travaux sur les bâtiments concernent notamment la rénovation thermique, l'amélioration énergétique (dont l'isolation des façades et de la couverture), la création d'une ventilation basse pression avec des extracteurs en toiture, le remplacement des chauffe-bains gaz par la création d'une production d'eau chaude collective et des travaux de sécurité incendie. L'amélioration des locaux communs va notamment consister en la création d'un local poussette et le réaménagement du local vélo et des halls.

Concernant les espaces extérieurs, il est particulièrement prévu le remplacement des barrières et la reprise de la signalétique du parking, l'amélioration de l'éclairage extérieur, la réfection du mur de clôture et le remplacement des bancs extérieurs.

Le coût total des travaux estimé à 1 701 486 € TTC. Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- prêt PAM (éco-prêt) :	548 000 €
- prêt PAM :	973 000 €
- fonds propres :	180 486 €
<b>Total :</b>	<b>1 701 486 €</b>

- Dans le cadre de cette opération, Immobilière 3F sollicite la garantie de la Ville pour la réalisation des deux emprunts « prêt à la réhabilitation » (PAM) pour un montant total de 1 521 000 €.

Conformément aux dispositions de l'article L.2252-2-I-1° du Code général des collectivités territoriales, la Ville peut garantir la totalité de ces prêts.

En contrepartie des garanties d'emprunts accordées par la Ville, Immobilière 3F s'engage à lui réserver un contingent de 8 logements sur la durée des emprunts, soit 15 ans.

A titre indicatif, la dette de la société Immobilière 3F garantie par la Ville, à ce jour, s'élève à 5 267 275,02 € pour 12 emprunts.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

#### APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'accorder la garantie de la ville de Versailles à la SA d'HLM Immobilière 3F, à hauteur de 100%, pour le remboursement de deux emprunts « prêt à la réhabilitation » (PAM), pour 548 000 € (éco-prêt) et pour 973 000 € selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°99838, constitué de deux lignes de prêt (n°5293266 et n°5293267), souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, en vue de la réhabilitation de 41 logements aidés et des espaces extérieurs à la résidence située 3 bis, rue des Prés aux Bois à Versailles.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

Les principales caractéristiques des lignes de prêts sont les suivantes :

##### Prêt PAM (éco-prêt) – ligne n°5293266 pour 548 000 €

- durée totale du prêt : 15 ans
- indice de référence : taux du livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : 0%
- marge : -0,75%
- périodicité des échéances : annuelle
- amortissement : déduit (intérêts différés)
- modalité de révision : double révisabilité
- taux de progressivité des échéances : -1%

##### Prêt PAM – ligne n°5293267 pour 973 000 €

- durée totale du prêt : 15 ans
- indice de référence : taux du livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : 1,35%
- marge : 0,60%
- périodicité des échéances : annuelle
- amortissement : déduit (intérêts différés)
- modalité de révision : double révisabilité
- taux de progressivité des échéances : -1%

Le taux d'intérêt actuariel correspond au taux du livret A en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2019 plus une marge de 0,60% pour le prêt PAM et -0,75% pour l'éco-prêt. Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A, mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable aux prêts. Le taux du livret A effectivement appliqué au prêt est celui en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération. Les taux d'intérêt et de progressivité seront ensuite révisables pendant toute la période du prêt en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt ne soit négatif, le cas échéant il sera ramené à 0%.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au

complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Immobilière 3F dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité ;

- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignation, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Immobilière 3F pour le paiement des sommes devenues exigibles en principal, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

En contrepartie de la garantie accordée par la Ville, Immobilière 3F s'engage à lui réserver un contingent de 8 logements sur une durée de 15 ans.

- 2) de s'engager pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention à passer entre la Ville et Immobilière 3F ainsi que tout document s'y rapportant.

Avis favorable des commissions concernées.

#### **M. BANCAL :**

Comme dit le proverbe, « *l'erreur est humaine* », mais pour un vrai désastre, il faut un ordinateur. Et c'est un informaticien qui vous le dit.

La première délibération concerne la réhabilitation de 41 logements aidés gérés par la société Immobilière 3F. Pour ceux qui n'ont pas perçu la chose, Action Logement s'est restructurée et donc, nous n'avons plus que deux bailleurs Action Logement qui opèrent sur notre territoire : I3F qui opère sur toute la France, et un nouveau qui s'appelle SEQENS, qui opère sur la Région Île-de-France.

Donc là, il s'agit d'Immobilière 3F, qui rénove 41 logements qui se trouvent rue des Prés-aux-Bois. Alors, je le signale, parce que certains en commission n'avaient pas obligatoirement « tilté », c'est quasiment au niveau de la Place Louis XIV. La rue des Prés-aux-Bois va jusqu'à la place Louis XIV, avec un côté à Viroflay, un côté à Versailles. Donc c'est une rénovation énergétique, comme on en fait beaucoup actuellement dans le logement social. Les prêts sont garantis par la Ville et en contrepartie, on bénéficiera d'un certain nombre de droits de réservation pour une durée de quinze ans.

Bien entendu, avis favorable de la commission concernée, et donc quand je vous parlais d'Immobilière 3F qui est le bailleur d'Action Logement, la garantie de la Ville sur ce genre de prêt a très, très peu de chances d'être un jour appelée. Ce genre de chose n'est jamais arrivé et il faudrait vraiment une très, très grosse catastrophe financière en France pour que cela puisse arriver.

#### **M. le Maire :**

Merci beaucoup, Michel.

Y a-t-il des observations ?

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Cette délibération est adoptée.

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 45 voix.*

#### **D.2020.01.2**

#### **Acquisition en VEFA de 19 logements locatifs sociaux situé 45 rue des Chantiers. Attribution par la ville de Versailles d'une subvention pour surcharge foncière au profit de la SA d'HLM SEQENS.**

#### **M. Michel BANCAL :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles R.331-14, R.331-24, R.381-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) ;

Vu la délibération n° 2006.05.95 du Conseil municipal de Versailles du 4 mai 2006 instaurant la charte de l'habitat social à Versailles ;

Vu la délibération n° 2007.09.169 du Conseil municipal de Versailles du 26 septembre 2007 mettant à jour ladite charte ;

Vu la délibération n° 2018.03.36 du Conseil municipal de Versailles du 22 mars 2018 actualisant la charte de l'habitat social de la Ville ;

Vu la délibération n° 2018-12-41 du Conseil d'administration du CCAS en date du 20 décembre 2018 portant sur la vente du bâtiment Providence sis 45 rue des Chantiers à la société E&L Promotion ;

Vu l'acte de vente du 16 décembre 2019 portant sur l'acquisition du terrain sis 45 rue des Chantiers par la société SCCV Versailles-Providence auprès du CCAS de la Ville de Versailles.

Vu le contrat de réservation entre la société SCCV Versailles-Providence et la SA d'HLM SEQENS en date du 18 avril 2018 ;

Vu le courrier d'accord de principe de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) portant sur deux prêts PLUS et deux prêts PLAI en date du 5 juin 2019;

Vu le budget de l'exercice en cours et l'affectation des dépenses correspondantes sur l'imputation suivante : chapitre 907 « Logement » ; article 9072 « Aide au secteur locatif » ; nature 20422 « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations » ; programme DSURFON001 « Surcharges foncières organismes privés » ; service D3630 « Logement »

- Par l'acte de vente du 16 décembre 2019, le Centre communal d'action social (CCAS) a vendu au promoteur E&L Promotion le bâtiment Providence ainsi que le terrain associé, située rue des Chantiers à la hauteur du numéro 45.

Pour mémoire, ce bâtiment « Providence » est lui-même issu de la scission entre le bâtiment Lépine-Providence, le bâtiment Lépine ayant été confié en gestion à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Solidarité Versailles Grand Age, en qualité de preneur d'un bail à construction. Ce bâtiment a fait l'objet d'une restructuration et d'une extension comprenant un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EPHAD) de 112 lits, un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de 160 places, et un accueil de jour de 12 places. Cet ensemble a été mis en service en décembre 2017. Le bâtiment Providence est donc resté la propriété du CCAS.

Le 20 avril 2018, le CCAS a lancé un appel à projet en vue de la cession, de la valorisation et de la requalification du bâtiment Providence situé sur les parcelles cadastrées BL n° 411 et 456, à la hauteur du 45 rue des Chantiers. La société E&L Promotion a été retenue. La société E&L Promotion a fait l'objet d'une SCCV dans le cadre de ce projet immobilier, et prends donc la dénomination de société civile de construction-vente (SCCV) Versailles Providence.

- La SCCV Versailles-Providence envisage la démolition du bâtiment existant, puis la reconstruction et la requalification de ce terrain en un espace qui comprendra des logements, un pôle médical - une maison de santé pluridisciplinaire et des bureaux dédiés aux activités médicales- ainsi que 80 places de stationnement en sous-sol. Le projet total comprendra une surface habitable et utile de 5 212,3 m<sup>2</sup>.

Parmi les logements, la SCCV Versailles-Providence envisage de créer deux immeubles offrant des logements en accession à la propriété, des logements locatifs intermédiaires non-sociaux, et des logements sociaux. La surface totale des logements représente une surface habitable de 3 718,1 m<sup>2</sup>. Les logements se répartiront en 34 logements en accession à la propriété, 8 logements locatifs intermédiaires et 19 logements sociaux.

La SA d'HLM SEQENS envisage l'acquisition en VEFA du pôle médical, des 19 logements sociaux, des 8 logements locatifs intermédiaires, ainsi que de 41 places de stationnements en sous-sol. Parmi ces 19 logements sociaux acquis en VEFA, 13 logements seront financés en prêt locatifs à usage social (PLUS), et 6 logements seront financés en prêt locatif aidés d'intégration (PLAI), pour une surface habitable totale de 1069,7 m<sup>2</sup>.

Les 19 logements sociaux seront répartis de la manière suivante :

- parmi les logements financés en PLUS : 6 T3 et 7 T2 ;
- parmi les logements financés en PLAI : 1 T1, 3 T2 et 4 T4.

12 places de stationnement seront également rattachées aux logements sociaux.

Dans le cadre de cette opération immobilière liée à l'acquisition en VEFA des 19 logements sociaux et des 12 places de stationnement rattachées, la SA d'HLM SEQENS sollicite la ville de Versailles pour l'attribution d'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 346 663 €.

Le montant de l'opération menée par SEQENS s'élève à 3 643 171 €, selon le plan de prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition du foncier	3 533 219 €	Prêt PLUS- CDC	694 325 €
<i>Dont VEFA</i>	<i>3 485 083 €</i>	Prêt Foncier- CDC	978 020 €
Bâtiment	30 947 €	Prêt PLAI-CDC	98 779 €
Honoraires	79 005 €	Prêt PLAI Foncier-CDC	419 908 €
		Prêt 1% PLUS -Action Logement-	132 000 €



		Prêt 1% PLAI -Action logement-	66 000 €
		Prêt Haut de Bilan 2 <sup>ème</sup> génération (PH2B)- Banque des territoires	171 000 €
		Subvention Etat	190 000 €
		Subvention Surcharge foncière Ville	346 663 €
		Fonds Propres	546 476 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 643 171 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 643 171€</b>

Le versement par la Ville de la subvention pour surcharge foncière va s'opérer de la manière suivante :

- 60 % sur constatation du début des travaux, à la déclaration d'ouverture de chantier (DOC),
- 40 % subordonné à la justification de l'achèvement des travaux, à la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT), pouvant être recalculé en fin d'opération en fonction du prix de revient réel de l'opération.

La subvention totale ne pourra pas dépasser le montant voté en Conseil municipal, soit 346 663 € TTC.

En contrepartie de la subvention pour surcharge foncière, la Ville sera réservataire de 6 logements (4 PLUS et 2 PLAI) sur le programme, auquel s'ajouteront 4 autres logements obtenus au titre de la garantie d'emprunt.

Les 10 logements seront comptabilisés au titre de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU).

Compte tenu de l'intérêt social de cette opération qui s'inscrit dans le cadre du programme d'actions foncières et d'acquisition, ou d'aide à l'acquisition foncière pour la réalisation de logements aidés, le Conseil municipal est invité à se prononcer favorablement sur cette subvention pour surcharge foncière.

Il est précisé qu'en cas de non réalisation de ladite opération, la société SEQENS remboursera à la Ville les avances déjà perçues.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) d'accorder à la société SEQENS dont le siège est situé 14-16 boulevard Garibaldi à Issy-les-Moulineaux, une subvention pour surcharge foncière d'un montant maximum de 346 663 € pour la création de 19 logements sociaux situés 45 rue des Chantiers à Versailles, dont 13 financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 6 financés en prêt locatif aidés d'intégration (PLAI) ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention corrélative avec la société SEQENS et tout document s'y rapportant.

Avis favorable des commissions concernées.

**M. BANCAL :**

Alors, justement, là, il s'agit de l'autre bailleur d'Action Logement, le fameux SEQENS, qui regroupe tout un tas de bailleurs existants, de la SOGEMAC à DOMAXIS, qui intervenaient avant sur Versailles. Maintenant, tous ces bailleurs sociaux sont regroupés sous le nom de SEQENS.

Là, il s'agit d'un projet à côté de Lépine, où DOMAXIS avait déjà des logements sociaux, donc c'est une continuité des logements sociaux qui sont là, et il va s'agir d'en construire 19 donc on demande la subvention de surcharge foncière de la Ville. Cette subvention est de 346 663 €, et la contrepartie, de même, est un certain nombre de logements en droit d'attribution pour la Ville.

Avis favorable des commissions concernées.

**M. le Maire :**

Merci beaucoup, Michel.

Y a-t-il des observations ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Cette délibération est adoptée.

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 43 voix, 2 abstentions (M. Fabien BOUGLE, Mme Valérie D'AUBIGNY).*

**D.2020.01.3****Restauration du clos et du couvert de l'église Notre-Dame à Versailles.****Approbation du programme de travaux phase 1 : façade principale et chapelle axiale.****Demande de subvention et de mécénat auprès de tout organisme.****M. Michel BANCAL :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 903 « Culture » ; article 90324 « Entretien du patrimoine culturel » ; programme AEDICU127 « Eglise Notre-Dame Restauration clos couvert » ; service F5400 « Construction ».

• Pièce majeure de l'architecture de la ville de Versailles, l'église Notre-Dame, construite entre 1684 et 1686, souffre aujourd'hui de multiples altérations liées à la vétusté et à la qualité des matériaux utilisés.

Un diagnostic initié par la Ville et réalisé en 2016 par le Cabinet Perrot & Richard a mis en évidence la présence de plusieurs pathologies concernant les éléments du clos et couvert de cet édifice, protégé au titre des Monuments historiques depuis le 4 août 2005. Chaque pathologie identifiée a été répertoriée, dans ce diagnostic, selon son degré d'urgence d'intervention.

Face à ce diagnostic, la municipalité a entamé depuis novembre 2016 des travaux importants de mise en sécurité basés sur ses préconisations (purge de pierre dans les parties instables, pose de filet de protection, re fixation des arêtiers en plomb, etc.).

Aujourd'hui, compte-tenu de l'état de ces dégradations, la Ville souhaite poursuivre cette restauration et entreprendre des travaux de restauration du clos et couvert du bâtiment à savoir :

- maçonnerie / pierre de taille,
- charpente,
- vitraux - ferronnerie,
- couverture - zinguerie.

La façade principale et la chapelle axiale seront les premiers éléments de l'édifice à bénéficier de ces travaux de restauration car ils présentent l'état de dégradation s'étant le plus accentué avec le temps. Pour autant, l'église demeurera ouverte au public pendant la période de travaux.

• Le coût objectif prévisionnel de ces travaux de la phase n°1 est de 3 500 000 € HT.

Pour ce faire, il est prévu de recourir à un accord-cadre de maîtrise d'œuvre faisant suite à une procédure avec négociation. Cet accord-cadre sera exécuté sur la base de marchés subséquents.

Le premier d'entre eux concernera la mise à jour du diagnostic et la définition d'un programme pluriannuel d'investissement pour les phases ultérieures, la conception et la direction de la première phase des travaux de restauration. Les autres marchés subséquents concerneront une mission complète de maîtrise d'œuvre pour chaque phase de travaux complémentaires.

Les différents marchés subséquents intégreront par ailleurs la constitution des dossiers de demande de subvention.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) d'approuver le programme des travaux de la restauration de la façade principale et la chapelle axiale de l'église concernant la phase 1;
- 2) de solliciter toute subvention ou mécénat de tout organisme susceptible de contribuer au financement de cette opération ;
- 3) d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à cette délibération.

Avis favorable des commissions concernées.

**M. le Maire :**

C'est une délibération importante qui concerne la rénovation de l'église Notre-Dame de Versailles. Michel, tu la présentes et je dirai peut-être un petit mot en complément.

**M. BANCAL :**

Oui, alors, l'église Notre-Dame, surtout sur la partie « clos et couvert », souffre de pathologies assez graves. Vous avez tous pu voir qu'il y avait déjà un certain nombre de filets installés.

Les éléments : on a d'abord fait les premiers travaux de mise en sécurité et un audit un peu général. On va lancer une première phase, qui est évaluée – alors bien entendu, on n'a pas les travaux exacts – c'est une évaluation à 3 500 000 € d'après le diagnostic qui avait été fait. On va maintenant lancer, pour avoir les travaux précis, sur deux parties qui nous paraissent plus urgentes, à savoir la façade – je pense que ça n'a échappé à personne qu'effectivement, elle souffrait beaucoup – et puis, la chapelle du fond – ce n'est pas la Providence, chez vous, ça y est j'ai un trou – vous voyez la chapelle du fond, je ne me rappelle plus de son nom.

**M. BOUGLE :**

Sacré-Cœur

**M. BANCAL :**

Sacré Cœur – je ne suis pas de Notre-Dame, j'allais dire la Providence, mais ça, c'est Saint-Louis – chapelle qui elle, a été rajoutée au 19<sup>e</sup>, ce qui explique qu'elle est de facture de beaucoup moins bonne qualité que le reste et qu'elle souffre de pathologies plus importantes. Les bâtiments du 19<sup>e</sup>, les pierres utilisées - et la façon de les poser - sont souvent beaucoup plus fragiles.

Il s'agit là, donc, de lancer, d'approuver cette première phase. On reviendra avec des détails, bien entendu, devant le Conseil municipal. Donc là, il s'agit de lancer l'étude pour avoir les détails et bien entendu, de faire toutes les demandes de subventions, de mécénat, auprès de tout organisme, pour aboutir sur ces travaux.

Avis favorable des commissions concernées.

**M. le Maire :**

Merci beaucoup.

Donc on a un problème important et des travaux qui vont devoir être menés sur plusieurs années, donc j'ai demandé à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) s'il était possible d'avoir le soutien de l'Etat, mais les montants étant très élevés, la DRAC nous a répondu qu'elle n'était pas en capacité de mettre la même somme que la Ville de Versailles, sur un plan à dix ans que je leur avais proposé, qui était en gros 50 % supportés par la Ville, 50 % supportés par la DRAC, c'est-à-dire le ministère de la Culture, compte tenu du caractère historique exceptionnel de cette église.

Voilà, donc cela va être, pour la ville de Versailles, un investissement important au cours des années qui vont venir, mais il nous a paru absolument indispensable de vous le proposer ce soir.

Y a-t-il des observations ?

**M. BOUGLE :**

Oui. Très bien. Très bien pour ces travaux réalisés sur l'église Notre-Dame.

En revanche, étant voisin de quelques mètres de l'église Notre-Dame, je constate avec effroi que de nombreuses pierres, enfin, des morceaux de pierre, tombent à la fois sur le portail principal, au niveau du portail principal et de l'escalier principal, et à la fois de l'autre côté, au niveau de l'escalier de la sortie arrière de l'église Notre-Dame, au niveau de la chapelle du Sacré-Cœur.

Donc je n'ai pas le sentiment – en tout cas, j'ai vu des pierres récentes, on avait même alerté la paroisse – je n'ai pas le sentiment, en tout cas, pour avoir une vue directe sur l'église, qu'il y ait des dispositifs de protection des citoyens avec des filets au niveau du portail central et au niveau de l'escalier à l'arrière.

Donc je pense qu'il serait quand même très important qu'il y ait des dispositifs...

**M. CLAUDEL :**

On a fait une purge complète le 23 décembre...

**M. BOUGLE :**

En tout cas, je ne les vois pas de chez moi. Je ne les vois pas, et encore récemment, il y a quelques jours, il y avait un bon morceau, et heureusement qu'il n'est pas tombé sur des passants, parce que je peux vous garantir que cela peut tuer quelqu'un. En tout cas, les morceaux dont on a alerté la paroisse peuvent tuer quelqu'un

Donc je ne sais pas quelles dispositions vous avez prises, mais en tout cas, c'est urgent d'agir.

Et nous, évidemment - notre groupe - sommes tout à fait favorable pour le long terme, pour mettre en place une politique de restauration de cette église, qui est un joyau de l'Histoire de France, et dont il est important qu'en tant qu'élus de Versailles, nous mettions en place un plan pluriannuel de restauration.

Evidemment, nous sommes tout à fait favorables à ce projet et pour le mettre en œuvre.

**M. le Maire :**

Alors, on suit très attentivement, bien sûr, la question de l'église Notre-Dame, donc les services techniques – j'ai devant moi Serge Claudel – évidemment, sont allés plusieurs fois sur place.

Il y a une purge qui a été faite sur les murs qui étaient effectivement les plus friables. Sur le devant, comme le disait Michel Bancal tout à l'heure, il y a eu même la nécessité de mettre un filet de protection. Nous avons donc établi – et on fait une étude avec un architecte spécialisé sur le domaine patrimonial – c'est cette étude qui a abouti à une somme très élevée, de plus de 10 millions de travaux, et c'est donc à partir de ce moment-là que j'ai parlé - y compris d'ailleurs au ministre de la Culture lui-même - de la nécessité de nous aider, parce que 10 millions de travaux, c'est, en gros, l'ensemble de nos investissements sur une année, tous les investissements de la Ville compris.

Donc j'ai proposé, par écrit, avec plusieurs courriers d'ailleurs, successifs, qu'on ait un plan sur dix ans. On mettait 500 000 € de notre côté, et 500 000 € du côté du ministère de la Culture. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le ministère m'a dit que c'était une somme trop élevée compte tenu des moyens dont il disposait.

Et sur l'aspect sécuritaire, bien sûr il n'y a jamais de garantie à 100 % mais en tout cas, je peux vous dire que nos services sont très mobilisés dessus, ainsi que la paroisse. Nous en parlons très régulièrement avec Monsieur le curé et également son équipe, voilà.

Comme vous le savez, c'est également ma paroisse, donc j'ai l'occasion aussi de constater comme vous ces problèmes de friabilité de ces pierres.

Est-ce qu'il y a d'autres éléments ?

**M. MASSON :**

Oui, juste, Monsieur le Maire...

**M. le Maire :**

Oui, Gaspar ?

**M. MASSON :**

Qu'est-ce qui explique l'écart entre le diagnostic et cette délibération ? Parce qu'il s'est quand même écoulé quatre ans, alors que, semble-t-il, le diagnostic avait été posé dès 2016. En dehors des demandes de subventions au ministère de la Culture, pourquoi est-ce qu'on n'a pas agi plus tôt ?

**M. le Maire :**

Si, on a agi.

En fait, depuis plusieurs années, on investit beaucoup sur Notre-Dame. L'année dernière, nous avons investi notamment sur le système de sécurité dans la charpente, car il faut savoir que l'église Notre-Dame présente le même risque que Notre-Dame de Paris, avec une charpente très ancienne – si vous la visitez, vous pourrez le constater – et donc on a mis un système de sécurité élaboré qui nous a coûté un peu moins de 200 000 €. Et nous faisons également d'autres investissements. Monsieur le curé souhaitait avoir un aménagement d'une chapelle à l'entrée. Il considérait que c'était une priorité pour la vie de la paroisse, et nous avons donc débloqué les crédits. Nous avons débloqué les crédits aussi, comme vous le savez, vous avez voté sur l'orgue de chœur, et nous allons tout à l'heure avoir une autre délibération pour le problème de l'orgue historique, très beau, mais vous verrez que la somme est aussi « rondelette ».

Quant à la remarque que vous faites, il se trouve qu'on a demandé plusieurs expertises complémentaires, parce que les avis étaient assez différents, sur les mesures de restauration à faire. Ce sont des travaux longs, difficiles, l'expertise a mis beaucoup de temps, parce que c'est une expertise qui touche notamment le toit, c'est donc pour cela qu'effectivement, vous avez un petit décalage de temps.

Mais les investissements ont toujours été faits.

Il faut savoir que notre patrimoine religieux, à Versailles, est tout de même en bon état. La cathédrale, comme vous le savez, dépend de l'Etat. L'Etat a régulièrement investi dessus, et nos autres églises sont en bon état. Le problème, c'est vraiment Notre-Dame.

Y a-t-il d'autres observations ? Pas d'autres observations ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 47 voix.*

**D.2020.01.4****Restauration des menuiseries extérieures de la façade rue Baillet Reviron du musée Lambinet situé 54 boulevard de la Reine à Versailles.****Tranche 2 : menuiseries du 1er étage.****Demande de subvention de la Ville auprès du ministère de la Culture (DRAC Ile-de-France) et de tout autre organisme.****M. Michel BANCAL :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2221-29 et L.2331-6 ;

Vu l'arrêté du 18 avril 1944 classant le musée Lambinet au titre des Monuments historiques ;

Vu la mission de maîtrise d'œuvre confiée à Mme Laurence Irurzun, Architecte du patrimoine, pour cette opération ;

Vu l'autorisation de travaux de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France en date du 28 mai 2019 ;

Vu la délibération n° 2019.03.43 du Conseil municipal du 28 mars 2019 portant sur les travaux de la tranche1.

-----

- Le musée Lambinet est situé 54 boulevard de la Reine, dans un ancien hôtel particulier. La construction de ce bâtiment a été menée par l'architecte Elie Blanchard, vers le milieu du 18<sup>ème</sup> siècle, sur l'initiative de M. Joseph Barnabé Porchon. L'Hôtel particulier Porchon fut racheté en 1852 par Victor-Félicien Lambinet, fils d'un ancien maire de la ville. À son décès en 1894 l'hôtel appartiendra à ses enfants, jusqu'en 1921, date à laquelle ces derniers en feront le don à la ville de Versailles.

Les collections d'œuvres d'art de la ville de Versailles, auparavant conservées dans l'ancien ministère des Affaires étrangères, y seront transférées à partir de 1929, suivant la volonté des héritiers Lambinet qui souhaitaient voir l'édifice devenir un musée. Celui-ci ouvre au public en 1932. Deux ans plus tard, le musée présente ses collections dans seize salles, axées sur l'iconographie de Versailles et l'aspect décoratif de l'hôtel. Après 1952, d'autres salles sont ouvertes.

Le classement de l'hôtel au titre des Monuments historiques, intervenu par arrêté du 18 avril 1944, concerne l'ensemble des façades et les toitures, à l'exclusion de l'aile de retour sur le jardin, le jardin lui-même et enfin le salon doré du premier étage.

- Au niveau du style architectural de l'ensemble, il n'existe pas d'unité à l'échelle de l'édifice, cette diversité stylistique étant directement issue de l'histoire de l'édifice et donc de ces modifications successives.

La façade sud de la rue Baillet Reviron, objet de l'actuelle restauration, est d'une composition relativement rudimentaire. Elle est composée de 9 travées (rangées) irrégulières réparties en deux parties. 5 travées à l'est correspondent à l'ancien hôtel, au centre desquelles prend place au rez-de-chaussée l'ancienne porte piétonne ouvrant sur le vestibule, transformée depuis en fenêtre. À l'ouest, 4 travées irrégulières surmontent l'ancienne porte cochère ouvrant vers la cour des communs.

Les éléments sculptés sont rares sur cette façade. On note uniquement un ornement rocaille au-dessus de l'ancienne porte piétonne, un travail de bossage soigné autour de la porte cochère et enfin des clés sculptées en diamant au-dessus de chaque fenêtre.

L'état actuel de l'ensemble des fenêtres est très dégradé et leurs scellements sont défectueux, par temps pluvieux l'eau s'infiltré dans certaines salles. Certains vantaux gauches et ferrages ne permettent plus l'ouverture des menuiseries et les mastics sont détériorés.

La maîtrise d'œuvre pour cette opération a été confiée à Mme Laurence Irurzun, Architecte du patrimoine.

- Le montant global de l'opération a été évalué à 224 120 € HT dont 20 520 € HT de mission de maîtrise d'œuvre. Les travaux sont prévus pour être exécutés en trois tranches.

Cette opération vient de débuter par la réalisation de la tranche 1 (estimation 82 700 € HT) qui intègre les études de conception et les travaux de restauration des menuiseries du 2<sup>ème</sup> étage.

Elle doit se poursuivre par :

- la tranche 2 : menuiseries du 1<sup>er</sup> étage (71 565,47 € HT) ;
- la tranche 3 : menuiseries du rez-de-chaussée, en 2021 (estimation 61 560 € HT).

Ces travaux de la tranche 2 peuvent faire l'objet d'une subvention, notamment du ministère de la Culture à hauteur de 40 % du montant total HT.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

-----

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) d'engager les travaux de restauration des menuiseries extérieures tranche 2, menuiseries du 1<sup>er</sup> étage, de la façade rue Baillet Reviron du musée Lambinet de Versailles, pour un montant de 71 565,47 € HT ;
- 2) de solliciter des subventions auprès du ministère de la Culture (DRAC Ile-de-France) et de tout autre organisme ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Avis favorable des commissions concernées.

**M. BANCAL :**

Là, il s'agit de choses beaucoup plus légères, puisqu'il s'agit de la restauration du musée Lambinet et notamment de la tranche 2, des menuiseries, avec le remplacement d'un certain nombre de fenêtres, donc bien entendu en respectant toutes les règles des monuments historiques – on ne va pas mettre du PVC sur un bâtiment comme celui-ci – et il s'agit de la demande de subvention auprès de la DRAC et de tout autre organisme, éventuellement.

**M. le Maire :**

Merci beaucoup.

Donc là, comme je vous le disais en entrée, des investissements importants pour l'entretien de notre patrimoine. Donc notre très joli musée Lambinet, si vous passez rue Baillet Reviron, vous pourrez voir qu'effectivement, les fenêtres sont en très mauvais état et il était absolument nécessaire de faire ces travaux.

Est-ce que vous avez des observations ? Oui ?

**M. BOUGLE :**

Oui, excusez-moi, juste... le montant global des huisseries, 224 000 €, c'est cela ?

**M. le Maire :**

C'est cela, oui.

**M. BOUGLE :**

Cela correspond à combien de fenêtres ? J'aimerais avoir juste le prix unitaire des fenêtres, parce que c'est quand même...

**M. le Maire :**

De toute façon, c'est toute la façade qui est refaite. Peut-être que Serge Claudel pourra vous donner les détails. Ce qui est certain, c'est que cela fait l'objet d'appels d'offres et là, j'ai une entière confiance sur le travail fait par nos services... Il y en a 18 par étage, voilà, donc 56 fenêtres.

**M. BOUGLE :**

18, ce qui fait une moyenne...3 x18, ça fait 4 000 euros par fenêtre, à peu près.

**M. le Maire :**

Oui, eh bien, vous les voyez, vous les connaissez, puisque vous habitez à côté, ce sont des fenêtres qui sont très hautes et puis, évidemment, on ne va pas faire du PVC, parce qu'on ne va pas le demander aux Versaillais, et ne pas s'appliquer la règle !

**M. BOUGLE :**

J'espère bien.

**M. le Maire :**

Voilà.

Donc qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Cette délibération est adoptée.

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 47 voix.*

Je vous parlais tout à l'heure de l'orgue. C'est la soirée de Michel Bancal. Michel ?

**D.2020.01.5****Restauration du Grand Orgue de l'église Notre Dame à Versailles.**  
**Convention de financement entre la Ville et le Diocèse de Versailles.****M. Michel BANCAL :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'arrêté n° MH. 05-IMM du 4 août 2005 portant classement de l'église Notre Dame de Versailles monument historique ;

Vu la décision du Maire n° 2019/136 du 15 juillet 2019 relative au marché de travaux sur le grand orgue de tribune de l'église Notre-Dame conclu avec la société Muhleisen ;

Vu le budget de l'exercice en cours et l'affectation des recettes correspondantes sur les imputations suivantes : chapitre 903 « culture », article 90324 « entretien du patrimoine culturel », 2313 « constructions », opération AEDICU125 « Grand orgue Notre-Dame », service F5400 « constructions services communs ».

-----

- L'église Notre-Dame propriété de la ville de Versailles et située 35 rue de la Paroisse, commandée par Louis XIV à son premier architecte, Jules Hardouin-Mansart, a été construite de 1684 à 1686. Elle est aujourd'hui un des édifices culturels et cultuels majeurs de la Ville, classée en totalité monument historique par arrêté du 4 août 2005 susvisé.

Le grand orgue qui s'y trouve a été érigé en 1690 par Julien Tribuot, facteur d'orgues. Il a connu au fil de son histoire, plusieurs transformations importantes, voire parfois des reconstructions notamment en 1769, 1878 et 1948 pour les dates les plus marquantes.

Le buffet de cet orgue réalisé par Antoine Rivet a également été classé monument historique par arrêté du 21 novembre 1930.

- Depuis plusieurs années, le grand orgue de l'église Notre-Dame se trouve dans un état fortement dégradé.

Aussi, la ville de Versailles a lancé en 2013 une étude relative à la restauration de cet instrument menée par M. Christian Lutz, technicien conseil pour les orgues agréées par la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France. Son constat est sans appel :

- la traction électrique des notes datant d'après-guerre est totalement obsolète et présente un risque d'incendie en cas de surchauffe,
- toute l'alimentation à vent présente des fuites et provoque des bruits parasites continus durant l'utilisation,
- les tuyaux de façades sont très fragilisés et ont subi des déformations importantes. Pour des raisons de sécurité, à la suite de la chute d'un tuyau de façade dans la nef de l'église le 23 juillet 2017, la plupart des tuyaux de façade ont dû être déposés et stockés,
- les tuyaux sont très sales et l'accord général de l'instrument est déficient.

- Face à ce constat, la Ville a engagé les travaux permettant de faire une remise à niveau technique et de conformité de l'instrument.

Pour cela la Ville a conclu un marché de travaux sur le grand orgue de tribune de l'église Notre-Dame avec la société Muhleisen pour un montant global et forfaitaire de 466 029,60 € TTC.

A cet effet, la région Ile-de-France a octroyé une subvention de 85 000 € pour la restauration de l'orgue.

- Le Diocèse de Versailles a également manifesté son souhait de contribuer aux travaux de restauration de ce grand orgue à hauteur de 100 000 € TTC.

Pour cela, il y a lieu de conventionner entre la Ville et le Diocèse pour une durée de 2 ans, afin de définir les obligations de chacune des parties. C'est l'objet de la présente délibération.

La Ville s'engage à ce titre à financer les travaux, déduction faite des participations financières obtenues ou sollicitées, sans que sa participation ne soit inférieure à 50 % du montant des travaux.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) d'approuver la convention de financement entre la ville de Versailles et le Diocèse de Versailles, d'une durée de 2 ans à compter de sa signature, relative aux travaux de restauration du grand orgue de l'église Notre Dame à Versailles ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes en découlant.

Avis favorable des commissions concernées.

**M.BANCAL :**

Oui, c'est ce que je vois, je n'arrête pas !

Donc là, il s'agit de la restauration du grand orgue.

Une première évaluation avait été faite pour un montant de plus d'1 million, qui là, aurait été une restauration complète, pour remettre l'orgue dans son état d'origine, plus des jeux complémentaires pour le rendre au maximum de ses possibilités. Il faut savoir que l'audit a démontré qu'il restait des éléments de l'orgue d'origine en beaucoup plus grand nombre que prévu initialement. On a même dans la tuyauterie un nombre non négligeable d'éléments qui datent du 17<sup>e</sup> s. Donc c'est un orgue qui est très intéressant.

On n'avait pas les moyens d'aller aussi loin, donc on s'est fixé une tranche qui permettait de remettre l'orgue en état de jouer, de remettre l'orgue en sécurité, donc il y a un certain nombre de travaux obligatoires à faire mais sans aller jusqu'à l'optimum. Cette tranche avait été fixée au départ plutôt dans les 350 000 €. *In fine*, après appel d'offres, on est plutôt dans les 460 000 €. Là, la paroisse avait accepté de participer, de cofinancer cette restauration, et donc on passe une convention avec le diocèse – parce-que ce n'est pas avec la paroisse qu'on la passe directement - pour permettre ce cofinancement.

Quand je parlais de sécurité, s'il fallait parler « monument historique », le système électrique aurait pu être classé. C'est entièrement encore en fils « tissu », vous imaginez, dans des endroits fermés, avec de la poussière et du bois. Il suffisait de pas grand-chose pour que ça aussi, ça parte en fumée, et nous avons un trou d'accès des poids de l'ancienne horloge qui permet, en cas d'incendie, d'aller directement dans la charpente.

Donc, vous imaginez qu'il y a quelques travaux, effectivement, aussi à ce niveau-là.

**M. le Maire :**

Merci, Michel.

Alors, la somme totale sera même plus élevée, parce que vous avez les frais de maîtrise d'œuvre, les frais de contrôle technique, les travaux complémentaires, donc on arrivera à 650 000 € TTC. Vous voyez, ce sont des sommes très élevées, mais bon, c'est un orgue historique, c'est un bel orgue, et il faut absolument qu'on puisse le restaurer. Là encore, c'est toute la difficulté du moment, parce qu'on se retrouve un peu seul. Il faut tout de même souligner aussi l'aide de la Région, puisque la Région a accordé 85 000 €, et nous avons demandé d'ailleurs - puisque le principe, c'était un tiers, un tiers, un tiers, à savoir un tiers la paroisse/l'évêché, un tiers la Ville et un tiers la Région. Finalement, ce sera effectivement plus pour la Ville, mais c'est de notre responsabilité - on a demandé un complément de subvention à la Région, en espérant que ça puisse monter jusqu'à 125 000 €, mais pour l'instant, c'est 85 000 € qui ont été promis par la Région.

Qui a des observations ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**M. MASSON :**

Oui, juste, pardon, la même question que pour la précédente délibération. L'audit, l'étude, date de 2013. On est en 2020. Donc qu'est-ce qu'il s'est passé entretemps ? Et pourquoi est-ce que la participation de la Ville est plafonnée, enfin plutôt, doit être supérieure à 50 % du montant des travaux ?

**M. le Maire :**

Alors, l'étude. Il faut savoir qu'il y avait deux visions de la réfection de l'orgue. On va rentrer dans une technicité de l'orgue. La première étude, c'était – tout cela est assez subjectif – pour une remise à l'état des jeux, qui permettait de jouer suivant la technique, on va dire, des 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> s. C'était particulièrement coûteux et là, c'était contesté par d'autres organistes. Tout ça, c'est des querelles d'écoles, en réalité. Et pour arriver à une somme plus raisonnable – on est d'accord, d'ailleurs, avec Jean-François Frémont, qui comme vous le savez, fait un travail absolument extraordinaire comme Maître de Chapelle – en accord avec lui, on a fait une nouvelle étude, parce que les sommes dépassaient le million d'euros. On a fait une nouvelle étude pour nous dire : « *est-ce qu'on ne peut pas remettre les jeux d'orgue en état de fonctionnement correct, tel qu'ils existaient, à la façon dont on pouvait écouter il y a cinq ans encore, cet orgue ?* » On est tous tombé d'accord et c'est pour cela qu'il y a eu une deuxième étude.

Cela prend du temps et en plus, même si l'Etat n'y participe pas beaucoup, c'est sous le contrôle étroit des services techniques de l'Etat. Voilà, c'est la raison.

Et comme vous le savez aussi, le buffet d'orgue a connu une dégradation importante récemment, et un des tuyaux est même tombé, donc la réparation est devenue urgente.

Est-ce que vous voulez d'autres explications ? Pas d'autres explications ?



Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Cette délibération est adoptée.

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 47 voix.*

### **D.2020.01.6**

### **Restauration de la salle de spectacle du théâtre Montansier situé au 13 rue des Réservoirs à Versailles.**

### **Demande de subvention de la Ville auprès du ministère de la Culture (DRAC Ile-de-France), du Conseil départemental des Yvelines et de tout autre organisme.**

#### **Mme Emmanuelle DE CREPY :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2221-29 et L.2331-6 ;

Vu l'arrêté du 18 avril 1991 classant les décors intérieurs du théâtre Montansier au titre des Monuments historiques ;

Vu la mission de maîtrise d'œuvre confiée à Mme Laurence Irurzun, Architecte du patrimoine, pour cette opération ;

Vu le budget de l'exercice en cours.

-----

- Le théâtre Montansier, situé au 13 rue des Réservoirs à Versailles, a été inauguré le 18 novembre 1777 par le roi Louis XVI et la reine Marie-Antoinette, sous l'impulsion de Marguerite Brunet, dite Mademoiselle Montansier. On donna alors à ce nouvel équipement culturel le nom de Mademoiselle Montansier, femme d'affaires ayant obtenu le privilège exclusif de la direction des représentations théâtrales de Versailles.

Ce théâtre, novateur par sa rotonde, son foyer et ses circulations intérieures, est propriété de la ville de Versailles depuis 1834. Ces décors intérieurs sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et sa façade est classée monument historique. Une première restauration intervenue en 1993 a permis de rénover entièrement la salle de spectacle, de retrouver notamment l'ensemble des décors peints directement sur le bois des balcons des loges du XVIII<sup>e</sup> siècle et de restaurer le plafond fleuri réalisé en 1850.

- Au fil des années, l'état du revêtement mural sur la totalité des niveaux de la salle s'est dégradé et est maintenant décoloré et poussiéreux. Les décors peints des boiseries des balcons et loges d'avant-scène sont également altérés avec des écaillages ponctuels et des usures liées à des passages humains ou des chocs.

Aussi, de nouveaux travaux de restauration de la salle de spectacle du théâtre Montansier sont prévus en deux tranches :

- 2020 : remplacement du revêtement mural, réfection des peintures autres que les décors peints, étude acoustique et remplacement de l'éclairage de sécurité, pour un coût évalué à 156 345 € HT ;

- 2021 : réfection des décors peints et des mains courantes pour un coût évalué à 43 477 € HT.

La maîtrise d'œuvre pour cette opération a été confiée à Mme Laurence Irurzun, Architecte du patrimoine. Le montant global de l'opération a été évalué à 199 822 € HT dont 5 490 € HT de mission de maîtrise d'œuvre.

La Direction régionale de l'action culturelle (DRAC) Ile-de-France est susceptible de subventionner la Ville sur les travaux de la tranche 1, hors étude acoustique et éclairage de sécurité, soit un montant de 143 780 € HT, à hauteur de 20 % du montant HT.

Le Conseil départemental des Yvelines est également susceptible de subventionner la Ville sur les travaux de la tranche 1, dans le cadre du dispositif « Restauration des patrimoines historiques 2020-2023 ».

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

#### **APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 
- 1) d'engager les travaux de restauration de la salle de spectacle du théâtre Montansier de Versailles prévus en deux tranches :
    - 1<sup>ère</sup> tranche en 2020 pour un coût évalué à 156 345 € HT,
    - 2<sup>ème</sup> tranche en 2021 pour un coût évalué à 43 477 € HT ;
  - 2) de solliciter les subventions relatives aux travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche, aux taux maximum, auprès du ministère de la Culture (Direction régionale de l'action culturelle (DRAC) Ile-de-France), du Conseil départemental des Yvelines et de tout autre organisme ;
  - 3) de solliciter tout autre organisme pour des demandes de subventions concernant cette restauration ;
  - 4) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Avis favorable des commissions concernées.

**Mme de CREPY :**

Alors, il s'agit aussi, toujours, d'une délibération sur le patrimoine. Il s'agit du Théâtre Montansier, lequel a souffert ces dernières années et est dans un état de dégradation que vous avez peut-être pu constater.

Il est donc prévu des phases de travaux en 2020-21 : en 2020, remplacer le revêtement mural, réfection des peintures, étude acoustique et remplacer l'éclairage de sécurité, pour 156 345 € HT, et en 2021, la réfection des décors peints et des mains courantes pour un coût de 43 477 € HT toujours.

La présente délibération est de demander la possibilité d'avoir des subventions de la DRAC et du Conseil départemental des Yvelines.

J'attire simplement votre attention sur le fait que dans le cadre du Festival des langues classiques, qui commence demain, le Théâtre Montansier accueille *Les Suppliantes* d'Euripide, samedi soir.

**M. le Maire :**

Merci beaucoup, Emmanuelle.

Oui, vous avez tous pu constater que le Théâtre Montansier méritait maintenant une petite restauration, parce que les tissus sont très abîmés, les bois sont également souvent dégradés, donc voilà, on sera obligé de faire ces travaux. C'est un petit bijou du 18<sup>e</sup> s., il faut le conserver.

Y a-t-il des observations ? Pas d'observations ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Cette délibération est adoptée.

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 47 voix.*

**D.2020.01.7****Mise en place d'une action "Conservatoire hors les murs".****Convention de partenariat pédagogique et artistique entre la ville de Versailles et le Conservatoire à Rayonnement Régional de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.****Mme Emmanuelle DE CREPY :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L.213-2 et L.216-5 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° 2019.10.12 du 8 octobre 2019 portant sur le dispositif « Conservatoire hors les murs » ;

Vu le budget en cours de la ville de Versailles.

- Classé « Conservatoire à rayonnement régional » (CRR) en vertu d'un décret ministériel, le CRR de Versailles Grand Parc répond aux missions générales de sensibilisation et de formation artistiques auprès du public.

En septembre 2017, le CRR de Versailles Grand Parc a initié un nouveau schéma des études. Dans la continuité, il s'est doté en juin 2018 d'un nouveau projet d'établissement pour quatre années.

Au travers de ces outils, la communauté d'agglomération se veut porteuse d'une offre d'enseignement artistique intercommunale harmonisée sur son territoire, riche de parcours d'enseignement qui répondent aux enjeux pédagogiques, artistiques et de politique culturelle actuels.

Parmi ces enjeux, il importe de favoriser les pratiques culturelles de nouveaux publics et d'ouvrir davantage les portes du Conservatoire.

Ainsi, aux côtés des cursus très plébiscités par les habitants et des formations de haut niveau reconnues à l'échelle internationale, dans l'esprit des « alternatives aux cursus » initiées ces dernières années, de nouveaux champs pédagogiques méritent d'être investis.

Franchir les portes du Conservatoire n'est pas chose évidente pour tous les publics. Le projet consiste donc à « faire sortir » enseignants et instruments « hors des murs du Conservatoire » pour qu'ils aillent à la rencontre d'enfants, de jeunes ou d'adultes dans des structures d'accueil partenaires, œuvrant dans le champ socio-culturel ou de l'éducation (maisons de quartier, maison de jeunes, ateliers périscolaires ou activités de loisirs portés par les villes). Ce sont ces structures qui favoriseront les relations avec des publics qui n'envisagent pas, d'eux-mêmes, une pratique artistique ou une scolarité au sein du Conservatoire.

- Aussi, en lien étroit avec chacun des partenaires précités, le Conservatoire a conçu des ateliers collectifs permettant de découvrir et/ou de pratiquer la musique et la danse sous d'autres formes et dans un autre cadre que ce qui est habituellement proposé au Conservatoire.

Afin de respecter les missions et savoir-faire de chacun, dès lors qu'elles voient intervenir des professionnels spécialisés dans l'enseignement artistique, il ne s'agit pas d'animations musicales mais bien d'ateliers de sensibilisation ou d'apprentissage et de pratique artistique progressive.

Fortement engagée pour une éducation artistique et culturelle à tous les âges, toujours encline à développer les échanges avec le Conservatoire, la ville de Versailles a souhaité faire partie de cette expérimentation « Conservatoire hors les murs » dans le cadre des projets de la Direction de la Vie des Quartiers, des Loisirs et de la Jeunesse d'une part et de la Direction des Affaires culturelles d'autre part.

Les équipes de la direction des Maisons de quartier Bernard de Jussieu et de Porchefontaine ainsi que de l'Université inter-âges ont imaginé avec le Conservatoire trois ateliers dédiés à leurs publics. Ils seront organisés au cours de l'année scolaire 2019-2020. Un bilan à l'issue de cette année d'expérimentation sera établi entre les parties.

- La présente convention définit la façon dont le Conservatoire et la Ville s'associent pour mener des ateliers « Conservatoire hors les murs » pour l'année scolaire 2019-2020 dans les Maisons de quartier Bernard de Jussieu et de Porchefontaine et l'Université inter-âges.

La convention prévoit que Versailles Grand Parc, pour le Conservatoire, prend en charge :

- en sa qualité d'employeur, la rémunération des professeurs encadrant les ateliers
- l'achat, l'entretien et la mise à disposition des instruments de musique (sauf piano de l'Université Inter-Âges).

La Ville, pour les maisons de quartier de Jussieu et Porchefontaine et pour l'Université Inter-Âges, prend en charge :

- en sa qualité d'employeur, la rémunération des éventuels référents accompagnant les projets
- la mise à disposition des locaux.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

-----  
**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) d'adopter les termes de la convention de partenariat pédagogique et artistique entre la ville de Versailles et le Conservatoire à rayonnement régional de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc concernant le dispositif " Conservatoire hors les murs " pour l'année scolaire 2019-2020, qui pourra être renouvelée tacitement ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Avis favorable des commissions concernées.

**Mme de CREPY :**

Il s'agit d'un projet de convention entre Versailles Grand Parc, pour le Conservatoire à rayonnement régional, et la ville de Versailles, pour un projet qui s'appelle le « Conservatoire hors les murs ». Il s'agit de faire sortir les enseignants et les instruments du Conservatoire dans les villes, et notamment pour la Ville de Versailles, c'est pour la Maison de quartier de Bernard de Jussieu, celle de Porchefontaine et l'Université Inter-Ages.

Donc il s'agit d'adopter cette convention.

**M. le Maire :**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des observations ?

Oui, Gaspar ?

**M. MASSON :**

Oui, merci beaucoup, et bravo pour cette initiative.

Est-ce qu'il est envisagé d'étendre, en fait, ce projet à d'autres maisons de quartier, à d'autres quartiers ?

**Mme de CREPY :**

A terme, sans doute. Déjà, on commence par essayer, par expérimenter, ce « Conservatoire hors les murs » dans ces trois lieux différents, et c'est vrai qu'à terme, pourquoi pas ? Parce que l'idée, c'est vraiment d'étendre cette possibilité de faire sortir les enseignants et les instruments.

**M. le Maire :**

Oui, c'est une évolution, qui est d'ailleurs un tout petit peu aidée, pour le coup, par le ministère de la Culture, de façon très marginale. Il faut garder à l'esprit, maintenant, que le Conservatoire à vocation régionale est totalement financé par l'intercommunalité de Versailles Grand Parc et qu'on a des subventions absolument marginales, de l'ordre de 60 000 € si on cumule tout, par le ministère de la Culture. Et comme vous le savez, on n'a pas d'autre subvention, que ce soit du Département ou de la Région.

Et notre souhait, c'est effectivement que le Conservatoire puisse de plus en plus s'exporter, et l'intercommunalité, aujourd'hui, cela fonctionne bien. Ce travail en commun fonctionne bien.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Oui, vas-y.

**M. THOBOIS :**

Oui, Monsieur le Maire, lors de la commission, il a été proposé par une de nos collègues d'étendre aussi cette activité ou cette action aux maisons de retraite, éventuellement, dans le cadre des disponibilités ou des espaces qui pourraient accueillir effectivement ce type d'animation, voilà.

Merci, Annick Périllon.

**M. le Maire :**

Ok.

**Mme PERILLON :**

Simplement, je disais que les élèves du Conservatoire pouvaient aller jouer et faire de la musique dans les maisons de retraite. C'est tout ce que je disais.

**M. le Maire :**

Il faut savoir qu'effectivement, aussi, c'est deux choses un peu différentes, parce qu'effectivement là, c'est presque sur le mode du bénévolat, ce que propose Annick.

**Mme PERILLON :**

Oui, c'est cela.

**M. le Maire :**

On en a parlé ensemble.

**Mme PERILLON :**

Je t'en ai parlé hier.

**M. le Maire :**

Oui, hier. Si vous voulez, il y a deux façons d'envisager les choses. Il y a des actions pilotées vraiment par le Conservatoire, avec des financements, et puis des actions plutôt bénévoles et il faut remercier, d'ailleurs, des gens comme Annick, qui font beaucoup d'actions de ce type à l'extérieur, notamment dans les maisons de retraite et c'est important pour eux.

**M. BOUGLE :**

Nous, juste pour dire que c'est une proposition qu'on soutient et qu'on continuera pour la prochaine mandature.

**M. le Maire**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Cette délibération est adoptée.

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 47 voix.*

**D.2020.01.8**

**Engagement de la ville de Versailles dans le consortium européen "GoGreenRoutes".  
Demande de subvention de la Ville auprès de la Commission Européenne dans le cadre de l'appel à projet "Des solutions visionnaires et intégrées pour améliorer le bien-être et la santé dans la Ville".**

**M. François DARCHIS :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1111-2, L.2121-29 et L.2331-6 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu l'appel à projet SC5-14-2019 « Des solutions visionnaires et intégrées pour améliorer le bien-être et la santé dans les villes » ;

Vu la première phase de candidature à l'appel à projet européen clôturée le 19 février 2019 ;

Vu la deuxième phase de candidature à l'appel à projet européen clôturée le 4 septembre 2019.

-----

- La Commission Européenne a lancé un programme européen pour la recherche et le développement intitulé « Horizon 2020 » pour la période 2014-2020. Horizon 2020 regroupe l'ensemble des actions de l'Union européenne en faveur de la recherche et de l'innovation. Le programme concentre ses financements sur trois piliers : l'excellence scientifique, la primauté industrielle et les défis sociétaux.

Dans le cadre du pilier « Défis sociétaux », un appel à projet intitulé « Des solutions visionnaires et intégrées pour améliorer le bien-être et la santé dans les villes » a été ouvert le 14 novembre 2018.

- La ville de Versailles y participe. En effet, au regard de son cadre de vie de Ville-Nature, la ville de Versailles a été sollicitée pour intégrer un consortium composé d'universités, dont l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines, de start-ups, d'associations et de plusieurs villes européennes dont notamment Burgas en Bulgarie, Lahti en Finlande, Limerick en Irlande, Tallinn en Estonie, et Umeå en Suède. Ce consortium est dirigé par l'université de Limerick, coordinateur principal à l'origine de la candidature.

Le projet présenté par le consortium à la Commission Européenne s'intitule « GoGreenRoutes ». Il s'appuie sur le développement des solutions basées sur la nature dans l'espace public comme facteur d'amélioration de la santé et du bien-être. Le consortium transdisciplinaire propose une approche fondée sur les avantages tirés des interactions avec la nature, de l'activité physique, de la participation des citoyens et du comportement pro-environnemental. Cette approche est découpée en quatre composantes : « Développement » met l'accent sur les entreprises axées sur la nature, « Déplacement » sur l'activité physique durable, « Perception » sur les innovations numériques, sociales et culturelles et « Apprentissage » sur la formation et la sensibilisation. A travers ces quatre composantes, « GoGreenRoutes » souhaite améliorer l'adoption et l'acceptabilité des solutions basées sur la nature dans les villes.

- La Commission Européenne a informé le consortium que le projet « GoGreenRoutes » avait été retenu le 16 décembre 2019. Le projet débutera en juin 2020 pour une durée de 4 ans. La Ville recevra au titre de ce projet une subvention de 615 000 € TTC. Cette subvention permettra de mettre en place l'ensemble des actions visant à améliorer le bien-être et la santé dans les villes.

Chaque ville du consortium appliquera les concepts définis dans la proposition dans le cadre d'un projet local en lien avec ses problématiques propres, dirigé par un groupe de travail local, qui sera défini lors de la première année du projet. Ce projet vise à valoriser les espaces publics existants, à en développer de nouveaux et également à modifier les comportements de la population vis-à-vis de la nature en ville.

Outre un financement européen, il apportera à la Ville l'opportunité de réaliser des échanges de bonnes pratiques avec les autres villes européennes sur le thème de la Ville Nature.

Le Conseil municipal délibérera mi-2020 sur son programme détaillé.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

-----  
**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) d'approuver la participation de la ville de Versailles au consortium « GoGreenRoutes » dans le cadre de l'appel à projet de la Commission Européenne « Des solutions visionnaires et intégrées pour améliorer le bien-être et la santé dans les villes » ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au projet « GoGreenRoutes » et à la subvention de 615 000 € TTC qui sera perçue à ce titre par la ville de Versailles.

Avis favorable des commissions concernées.

**M. DARCHIS :**

Oui, il s'agit d'une délibération sur l'engagement de la ville de Versailles dans un consortium appelé « GoGreen », et la demande de subvention qui en découlera.

Alors, le cadre général, c'est un programme de la Commission européenne, qu'on appelle « Horizon 2020 », doté de 79 milliards. Il faut savoir que sur la période de six ans, on n'a pu dépenser que 45 milliards, donc il y a beaucoup d'argent en Europe. C'est pour la promotion de l'innovation dans trois domaines : l'excellence scientifique, la primauté industrielle et les défis sociétaux, chacun devant faire appel à des appels à projets. C'est le cas de l'appel à projets - avec une désignation un peu vague, à vrai dire - « Solutions visionnaires et intégrées pour améliorer le bien-être et la santé dans les villes ».

L'originalité en Europe, c'est que vous ne pouvez pas prétendre à entrer dans un projet sans être en consortium. Plusieurs consortiums, dont le consortium que nous avons rejoint, le « GoGreenRoutes », ont proposé, donc, des solutions.

On a choisi le « GoGreenRoutes » parce que c'était le seul qui était basé sur des solutions « nature » donc assez « raccord » avec notre philosophie de « Versailles, Ville et Jardins ».

La candidature a donc été déposée avec neuf villes européennes, 14 universités, 12 start-ups, 5 organisations non gouvernementales (ONG), en février 2019. La clarification, les instructions, c'était en septembre 2019, et le 16 décembre 2019, nous avons été retenus- le consortium - pour un financement de 10 millions d'euros sur quatre ans, démarrage en juin 2020.

Les bénéfices pour la Ville, c'est d'une part, je pense, une très forte visibilité sur tous les projets qu'on a pu avoir par le passé sur la Ville-Jardin, et des bénéfices pour la santé et le bien-être ; c'est une subvention de 615 000 €, qui est la quote-part des 10 millions dont j'ai parlé ; et puis le partage des bonnes pratiques, notamment avec les villes européennes, qui sera à mon avis, également, très porteur de visibilité.

Avis favorable des commissions.

**M. le Maire :**

Merci, François.

Y a-t-il des observations ?

Oui, Gaspar Masson ?

**M. MASSON :**

Oui, je voudrais féliciter l'équipe qui a travaillé sur ce dossier. Je pense que c'est assez miraculeux d'avoir réussi à collecter 600 000 € à partir d'un dossier dans lequel les actions proposées sont extrêmement floues. On ne comprend pas très bien, c'est très « jargonneux » et c'est pour l'instant très conceptuel, mais enfin, c'est une première étape, c'est intéressant.

Cela étant, dans le projet, dans les actions qui sont mises dans le dossier préparé par la Ville, il y a très peu de choses sur directement la lutte contre le réchauffement climatique. Donc on reste sur quelque chose d'assez flou, un lien entre la santé et le lien avec la nature. ..Enfin, c'est assez curieux.

Alors moi, ma question porte du coup sur la phase d'après, c'est-à-dire comment est-ce que la Ville compte mettre en œuvre ce programme en associant le terrain - donc les associations, les quartiers, les Versaillais, en fait - à l'élaboration d'un plan d'action, cette fois-ci beaucoup plus concret ?

**M. le Maire :**

Alors...François va peut-être répondre mais je voudrais insister sur le fait, comme Gaspar Masson le disait à l'instant, qu'au contraire, c'est une première extrêmement intéressante, et c'est grâce à François puis une petite équipe qu'on a mise en place auprès de la Direction générale, qu'on a pu obtenir ces crédits, et c'est vrai que c'est vraiment très intéressant, même si effectivement, on est dans une logique européenne qui est un peu différente mais François va vous dire la suite des opérations.

**M. DARCHIS**

Oui, alors en ce qui concerne le « jargonage », c'est une pratique que je connais bien pour l'avoir vue par le passé. La Commission européenne est très « jargonneuse », mais très riche également. Donc ça permet en fait, que n'importe quelle action va toujours bien dans l'objectif qui était poursuivi, donc c'est plutôt utile. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, effectivement, ça concerne essentiellement les comportements. Il y a un deuxième « GoGreen » qui s'appelle *Natures*, qui lui, sera beaucoup plus précis sur le réchauffement de la planète. Donc il y aura une dotation à peu près du même montant, et qui sera, je dirais, complémentaire de celle-ci.

Donc de passer d'abord par une première phase, où on insiste sur le bien-être, et sur la santé, et puis, les comportements, c'est une bonne chose, et la deuxième – mais c'est également lié, tous ces efforts sont évidemment liés également – liée au réchauffement de la planète, au changement climatique, qui est plus lié au CO2.

Voilà, donc il y a une certaine cohérence et sur le jargonage, et sur la poursuite des projets.

**M. MASSON :**

Et sur la mise en œuvre, sur la méthode d'action, derrière ?

**M. le Maire :**

Sur la méthode d'action, justement, ce qui est prévu - on a fait une réunion de travail avec François, il y a trois ou quatre jours dessus - c'est que justement, il y aura un expert européen qui va venir et on va, nous, en profiter pour mettre des projets auxquels on tient. C'est ça, l'objectif.

Oui ?

**M. de SAINT-SERNIN :**

Oui, juste un tout petit point technique. Pour avoir déjà eu à gérer des projets européens - j'ai posé la question en commission mais tu n'étais pas là - j'avoue avoir eu une certaine surprise au fait que la Commission donne 675 000 € ou 615 000 €, je ne sais plus, sans que ce soit un pourcentage d'un projet global. En général, les subventions européennes, c'est 50 % d'un projet ou 80 % d'un projet et autres, et là, je suis un peu surpris mais tant mieux si c'est le cas, que vous ayez 605 ou 615 000 €, je ne sais plus, sans que l'on vous demande une participation propre à celui qui en bénéficie, que ce soit la Commune ou autre.

Est-ce que vous êtes bien certains que les 615 000 €, vous les consommez vous-mêmes ou est-ce que ça doit représenter au mieux 60 ou 80 % de la somme globale ?

Voilà, c'est une petite question de curiosité.

**M. DARCHIS :**

Non, non, c'est un bon point.

Effectivement, vous avez deux types de contrats européens : en général, soit vous devez avoir une quote-part du bénéficiaire, soit vous avez un financement mais avec des points de contrôle très étroits, et ce sera ce cas-là.

Pour autant, il est recommandé par « GoGreen » que la Ville aille un peu plus loin, donc ce sera soumis « au débat classique », pour lequel on pourrait avoir éventuellement des financements supplémentaires.

Donc il faut savoir que c'est le cadre, avec l'Europe, qui est toujours évolutif.

**M. le Maire :**

Merci.

**M. BOUGLE :**

Alors, nous, on est évidemment favorable au fait de fleurir notre Ville. En revanche, les puits de CO<sub>2</sub>, c'est quand même les arbres. Donc si c'est pour couper les arbres d'un côté, pour fleurir de l'autre, l'effet « émission de CO<sub>2</sub> », c'est raté.

**M. le Maire :**

Là, on ne parle pas du tout de fleurissement, c'est la délibération suivante.

Sur cette délibération, ce n'est pas du tout une question de fleurissement.

**M. BOUGLE :**

C'est la même chose. Vous parlez d'opérations visant à amenuiser le CO<sub>2</sub>, donc faire une politique « *green* », ça, c'est sympa, et de l'autre côté, vous coupez les arbres. Donc voilà, il y a une contradiction.

**M. le Maire :**

Bon, écoutez, on ne coupe pas les arbres, je vois à quoi vous voulez faire allusion. C'est l'inverse, on en a planté beaucoup, vous connaissez le bilan de la Ville et toute notre politique est orientée depuis des années, et non pas de façon conjoncturelle, sur la valorisation de la nature. Tout cela est assez connu et je dois dire reconnu, même au niveau national.

**M. BOUGLE :**

Faire du « *green* », c'est du *marketing*, couper les arbres, c'est une réalité.

**Mme de la FERTE :**

Qu'est-ce qu'il raconte ?

**M. le Maire :**

Non, on ne « fait » pas du « *green* », on s'occupe véritablement des problèmes d'environnement.

Bon, on ne va pas faire de la polémique, parce que je sais que là, vous êtes en campagne.

Ce n'est pas le sujet, on travaille sérieusement

**M. BOUGLE :**

Ça fait juste un an que vous êtes en campagne, Monsieur le Maire ! Ça fait juste un an que vous êtes en campagne, que vous avez annoncé que vous étiez candidat. Alors, excusez-moi, on n'est pas en campagne, c'est un sujet municipal, les questions écologiques, j'ai le droit d'en parler en Conseil municipal. Nonobstant le fait que c'est une campagne, il y a une réalité, c'est que vous souhaitez couper les arbres dans la ville et que c'est hypocrite par rapport à votre politique « *green* », *marketing*.

**M. le Maire :**

Bien.

Sur cette brillante intervention, y a-t-il d'autres éléments ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Cette délibération est adoptée.

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 46 voix.*

**D.2020.01.9****Fleurissons nos murs : végétalisation des pieds de murs à Versailles.****Convention type entre les riverains et la ville de Versailles.****Mme Magali ORDAS :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la loi dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, dite loi Labbé, révisée par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le budget de l'exercice 2020 et l'affectation des dépenses correspondantes sur les imputations suivantes : chapitre 928, « aménagement et services urbains, environnement, article 823 « espaces verts urbains » ; nature 6068 « autres matières et fournitures ».

-----

- Depuis 2006, la ville de Versailles mène une politique très engagée en faveur de la biodiversité et du patrimoine végétal. Ville pionnière en matière de « zéro-phyto », sa gestion écologique de l'espace public se traduit désormais par un renoncement aux pesticides, la préservation de la ressource en eau et des plantations adaptées au changement climatique. L'alternative au désherbage chimique est le désherbage manuel, mécanique et thermique, qui est désormais employé sur tout l'espace communal. Versailles a été précurseur en appliquant résolument ces principes depuis 2005, ce qui lui vaut d'être très régulièrement citée en exemple au niveau national, tout en étant plusieurs fois primée pour son fleurissement (4<sup>ème</sup> fleur) et sa gestion écologique des espaces verts (Ecojardin).

- Afin d'encourager davantage le fleurissement dans la Ville et participer à l'introduction de plus de biodiversité, l'opération « Fleurissons nos murs », objet de la présente délibération, vise à associer les riverains versaillais qui le souhaitent à cette démarche entreprise par leur Ville, en les engageant à fleurir et entretenir leurs pieds de murs.

La Ville offre, avec cette opération, la possibilité aux riverains de végétaliser certains espaces publics, notamment le long des murs des habitations, sur environ 15 cm de large et 15 cm de profondeur. C'est l'occasion pour les passionnés de jardinage de fleurir la façade de leur maison, à condition de maintenir un espace libre sur trottoir d'au moins 1,40 m de large minimum afin de permettre le cheminement (notamment l'accès aux personnes à mobilité réduite ou aux poussettes).

Ces aménagements seront fonction de la configuration et de l'histoire des lieux de Versailles.

Des expérimentations ont déjà eu lieu dans le quartier de Saint-Louis, derrière les Carrés ; le long du square Jonathan Sandlers et rue de Marly.

- Afin de concrétiser cette action, il est nécessaire d'établir une convention-type définissant les droits et devoirs de la Ville et des riverains engagés dans ce projet.

Ainsi, après la signature d'une convention avec la Ville, un sachet de graines sera distribué gratuitement par la Commune aux riverains intéressés. En échange, ceux-ci s'engagent à entretenir régulièrement les végétaux, arroser les plantations, ramasser les feuilles mortes et les déchets verts issus des plantations.

Deux cessions de travaux seront réalisées par an, à la charge de la Ville pour le découpage du trottoir et de la mise en place de la terre végétale (que le riverain sera chargé de semer, planter et d'entretenir). Le coût pour la Ville est estimé à environ 22 € /mètre linéaire.

Par conséquent, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil municipal :

-----



**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE**

- 1) d'approuver la mise en place de l'opération de la ville de Versailles « Fleurissons nos murs », visant à encourager les Versaillais à fleurir leurs devantures de propriétés afin de participer au fleurissement de leur Ville dans une démarche écologique ;
- 2) d'approuver la convention-type qui sera signée entre chaque riverain intéressé et la ville de Versailles.

Avis favorable des commissions concernées.

**Mme ORDAS :**

La transition est toute trouvée, Monsieur le Maire, chers collègues, la délibération traite du projet et de l'opération « Fleurissons nos murs ».

Cette opération s'inscrit dans ce que vous venez d'énoncer, c'est-à-dire la politique de la Nature en Ville et en faveur de la biodiversité et du patrimoine végétal. On sait très bien que la Ville de Versailles est en « zéro phyto » depuis des années, et l'opération « Fleurissons nos murs » va faire plaisir à tout le monde, si j'ai bien compris, puisqu'elle vise à associer les Versaillais et la ville de Versailles, qui les soutient dans cette opération.

*[Mme ORDAS présente une photo montrant des fleurs]*

C'est un exemple de fleurs qui se trouve dans Versailles, rue Marly, de très belles roses trémières, qui là, en l'occurrence, ont devancé l'appel de l'opération « Fleurissons nos murs », puisqu'il y a bien à peu près une dizaine voire une vingtaine d'années que les habitants de cet immeuble fleurissent, en effet, le trottoir, en respectant la zone des piétons et la voirie bien évidemment.

Vous allez avoir tous les renseignements dans ce dépliant « Fleurissons nos murs », qui sera distribué aux riverains qui souhaitent participer à cette opération.

C'est une opération dans laquelle la Ville offre les graines et, sur le plan du coût, il est à environ 22 € le mètre linéaire. Tous les éléments seront indiqués dans ce petit *flyer* et nous aurons bientôt la possibilité de soutenir à peu près une quinzaine de riverains qui souhaitent participer à cette opération, dans tous les quartiers différents. Voilà...

Donc je vous demande évidemment de donner votre accord pour cette délibération.

**M. le Maire :**

Merci beaucoup, Magali.

Alors, précisons qu'évidemment, il peut y avoir un refus de la part de la Mairie si c'est dans un quartier historique, et si ça ne s'y prête pas. Soyons clairs. Ce n'est pas parce qu'il y a une demande que ce sera automatiquement « oui », parce que je suppose que certains, autrement, vont me dire : « *Mais attention, ce n'est pas possible partout* ». On en est bien conscient, bien sûr.

**Mme ORDAS :**

Il y a vraiment des conditions, Monsieur le Maire.

**M. le Maire :**

Y a-t-il d'autres demandes ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**M. MASSON :**

Excusez-moi, juste un mot...

**M. le Maire :**

Gaspar ?

**M. MASSON :**

Excusez-moi, je ne comprends pas, en fait, c'est-à-dire que là, vous encadrez cette pratique, plutôt que vous ne la favorisez, non ? Je n'ai pas compris.

**Mme ORDAS :**

Non, on la favorise et on l'encadre.

On la favorise, dans la mesure où la personne, le propriétaire de l'alignement du mur est obligé de passer par une demande, en effet, et la Mairie va découper, si la demande est acceptée, parce qu'il faut étudier aussi les réseaux qui se trouvent sous ce trottoir. Il y a bien sûr, tout un travail de découpage du trottoir, 15 cm, c'est assez petit quand même – on n'a pas besoin d'énormément pour faire pousser des fleurs, les fleurs poussent d'elles-mêmes très facilement – mais il faut dégager le trottoir sur 15 cm en largeur et 15 cm en profondeur. On remet de la terre - c'est la Ville tout cela - et la Ville offre les graines.

Après, la personne qui accepte cette opération, bien sûr, accepte l'entretien et la Ville elle-même a le droit de refuser ou d'enlever l'agrément si jamais les personnes ne s'occupent pas de leurs pieds de murs.

**M. le Maire :**

C'est ça, la dimension importante, Gaspar, par rapport à la question que tu poses à l'instant, c'est qu'on souhaite que ce soit véritablement entretenu parce que le danger de ce genre de chose, c'est que vous lancez l'opération, et au bout de six mois, personne ne l'entretient.

Donc il y a un engagement du particulier de s'en occuper, voilà, c'est pour cela qu'il y a cette initiative qui est prise conjointement avec la Mairie.

Y a-t-il d'autres observations ?

Qui vote contre ? Oui, Béatrice ?

**Mme RIGAUD-JURE :**

Oui, cette opération est tout à fait séduisante. Jusqu'à présent, on a beaucoup pensé aux cyclistes - et on a une ville merveilleuse pour les cyclistes - et finalement, on a peut-être un petit peu moins pensé aux piétons. Et je trouve qu'avoir des rues avec des fleurs, ce n'est peut-être pas du tout en lien avec la lutte contre le réchauffement climatique – puisqu'effectivement, c'est plutôt les arbres, lorsqu'ils ont des racines, qui peuvent lutter contre le réchauffement climatique – mais ces fleurs vont tout à fait séduire les piétons et faire venir plus de piétons en Ville, qui pourront dynamiser le commerce local.

**M. le Maire :**

Merci beaucoup.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Cette délibération est adoptée.

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 46 voix, 1 abstention (M. Gaspar MASSON).*

**D.2020.01.10**

**Création d'une pépinière d'herbacées indigènes sur le site de l'arboretum de Chèvreloup en vue de l'aménagement des espaces verts de Satory Ouest.**

**Convention de partenariat entre l'Etablissement public d'aménagement Paris Saclay (EPAPS), la ville de Versailles, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et le Muséum d'Histoire Naturelle.**

**Mme Magali ORDAS :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la délibération N° CR 101-16 du Conseil régional d'Ile-de-France du 16 juin 2016 portant création d'un dispositif régional de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire ;

• L'intégration de milieux naturels dans la conception des espaces verts se heurte à un problème majeur, celui de l'approvisionnement en espèces d'origine sauvage. La filière de production horticole actuelle n'est pas capable de satisfaire des demandes à grande échelle, en particulier pour les plantes herbacées. Si l'approvisionnement en ligneux reste relativement aisé, malgré la difficulté d'identifier l'origine génétique des sujets, cette rigueur de conception est impossible pour les plantes herbacées.

• Lauréat de l'appel à projets « Soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire » de la région Ile-de-France, le projet 3PIHA (Pépinière publique de plantes indigènes herbacées et arbustives) est porté par l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay (EPAPS).

La ville de Versailles, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et le Muséum National d'Histoire Naturelle (site de l'arboretum de Chèvreloup) sont partenaires du projet.

Il consiste, pour les besoins propres du projet d'aménagement du quartier de Satory Ouest à Versailles, à expérimenter de nouveaux usages innovants de manière transitoire sur des espaces en devenir et créer ainsi un espace de préfiguration paysagère à partir de plantes indigènes.

L'objectif est de constituer une banque de graines et de pieds mères récoltés sur le site de Satory Ouest, essentiellement pour des espèces herbacées et arbustives, afin de permettre la multiplication d'une partie du matériel végétal nécessaire à l'aménagement de la trame paysagère de cette ZAC de 230 ha. L'objectif est également de tester les semences et végétaux nécessaires à la reconstitution des zones humides en compensation des aménagements réalisés.

Le projet nécessite notamment de récolter les végétaux sur le site de Satory Ouest, de les sécher et de les stocker dans un local adapté puis de les multiplier avant de les implanter sur la future pépinière de Satory. Ce travail est effectué par un prestataire engagé par l'EPAPS. La récolte s'étale entre 2019 et 2020. Le séchage, les semis, boutures et expérimentations liées sont effectués sur le site de l'Arboretum de Chèvreloup.

- Une convention, jointe en annexe\*, encadrera le partenariat entre l'EPAPS, la ville de Versailles, le Muséum National d'Histoire Naturelle et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Le budget de cette opération d'un montant de 580 000€ est porté par l'EPA Paris Saclay avec une subvention de la Région Ile-de France de 200 000€.

Pour la ville de Versailles, son engagement concerne la mise à disposition de petits matériels horticoles et l'accès à un bureau avec ordinateur et reprographie dans les locaux du 56 avenue de St Cloud sur le temps du projet.

La communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc communique sur le projet et sur les actualités de l'Arboretum.

De plus, elle contribue à la mise en valeur de l'Arboretum, dans la limite de 18 000 € TTC, par :

- la pose de deux panneaux de signalisation sur la D186,
- le fléchage d'un itinéraire piéton depuis les arrêts de bus du centre commercial Parly 2,
- la prise en charge du transport pour 18 visites scolaires à l'Arboretum à destination des écoles de l'Agglomération (fin année scolaire 2019-2020/année scolaire 2020-2021).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal.

#### **APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) de conclure une convention de partenariat entre la ville de Versailles, l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay, la communauté d'agglomération de Versailles Grand parc et le Muséum National d'Histoire Naturelle ;  
La durée de la convention est un an, renouvelable tacitement trois fois un an.
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat précitée et tout document s'y rapportant.

Avis favorable des commissions concernées.

#### **Mme ORDAS :**

Monsieur le Maire, chers collègues, là, nous sommes sur une délibération qui traite de la création d'une pépinière de plantes herbacées locales sur Satory, mais qui sera pour l'instant installée à l'Arboretum de Chèvreloup, puisque les travaux vont avoir lieu sur le plateau de Satory, et c'est dans le cadre de la ZAC qu'il y a eu une étude « faune-flore » qui a été effectuée en 2015 pour connaître les différentes espèces qui poussent sur ce plateau.

Il y a eu un appel à projets, qui était national, dans ce sens-là - c'est-à-dire dans le sens de soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire - afin de respecter les végétaux locaux. C'est tout l'intérêt de ne pas mettre, en effet, des plantes qui ne sont pas d'origine de la région de l'Ile-de-France, et dans ce projet - enfin, ce n'est pas un projet, puisqu'en l'occurrence, c'est tout un ensemble de conventions de partenariat entre l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay, la Ville de Versailles et Versailles Grand Parc, ainsi que le Muséum d'Histoire Naturelle - c'est donc dans ce partenariat qu'il y aura et qu'il y a la création d'une pépinière de plantes, que l'on peut appeler « banque de semences et de pieds-mères ».

Tout l'intérêt, c'est vraiment d'étudier ces plantes et de replanter, lorsqu'il y aura, en effet, les travaux achevés sur le plateau de Satory, de replanter des plantes d'origine de cette région-là et de ce coin-là. C'est extrêmement important maintenant, sur le plan écologique, de respecter les différentes régions avec leurs spécificités végétales.

En plus, cela favorise le circuit court, évidemment, dans la mesure du possible, et il y a en plus dans cette délibération, un aspect intéressant, c'est qu'en fait, il y a la création d'un nouveau métier. On l'appelle un « naisseur », un « naisseur » comme la « naissance ». C'est, en fait, un pépiniériste qui est à même de produire des plantes herbacées à partir de graines collectées en milieu naturel et ça, c'est vraiment un nouveau métier.

Donc, je vous enjoins, bien sûr, à voter cette délibération, mais je voudrais après, Monsieur le Maire, dire un petit mot personnel, si vous le permettez, une fois que ça aura été voté, bien sûr.

**M. le Maire :**

Merci, Magali.

Alors oui, c'est une très belle opération. C'est une opération qui correspond effectivement au souci, aujourd'hui, d'avoir des plantes dites « indigènes », qui se développent à partir des lieux où l'on fait des projets, en l'occurrence, là c'est le grand projet d'aménagement de Satory. Et comme le disait Magali à l'instant, il faut remercier aussi d'ailleurs Manuel Pluvinage qui, vous le savez, est notre Directeur général des services de l'Intercommunalité, ancien responsable du Potager du Roi et qui s'est beaucoup investi pour pouvoir obtenir ce qui est un peu un « démonstrateur », il faut dire.

On va passer au vote ?

Oui, pardon Gaspar Masson ?

**M. MASSON :**

Bravo pour cette initiative. On voit que vous avez réussi à faire travailler, enfin...à signer un accord quadripartite avec le Muséum d'Histoire Naturelle. Cela démontre que c'est possible de le faire. Il faudrait que ce soit envisageable aussi, et envisagé, sur le Potager du Roi, où semble-t-il, malheureusement, les choses sont plus difficiles...

**M. le Maire :**

Oui.

**M. MASSON :**

On avait demandé à ce qu'il y ait un débat entre la Direction de l'Ecole du paysage et les associations de défense du Potager du Roi. Malheureusement, cela n'a pas été possible, semble-t-il. C'est dommage. On aurait pu débattre de ces éléments et ça aurait permis à chacun de se faire une opinion.

**M. le Maire**

Oui, alors, c'est vrai, vous savez que c'est un sujet un peu – même très - sensible, qui a créé de fortes tensions entre les responsables du Potager du Roi et l'association des Amis [du Potager du Roi] et qui a été d'ailleurs très couvert par la presse locale. Je vous ai répondu que la solution, c'était de faire sans doute, non pas un débat en Conseil municipal parce qu'on ne fait pas de débat avec un Directeur d'établissement, mais par contre, qu'on pouvait organiser avec le Directeur une rencontre. On est tout à fait prêt à le faire, quand vous voulez, avec, bien sûr, l'accord du Directeur et de l'association.

Y a-t-il d'autres observations ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Cette délibération est adoptée.

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 47 voix.*

**M. le Maire :**

Magali.

**Mme ORDAS :**

Merci beaucoup, François, de me laisser la parole pour cette dernière délibération qui marque le terme de mon engagement municipal de douze ans, et qui m'ouvre un horizon large d'au moins douze ans encore, j'espère, sur d'autres chemins.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance au Maire qui, en 2008, m'a offert de partager cette aventure municipale exceptionnelle dans une ville exceptionnelle, sur deux mandats, en tant qu'adjointe avec la délégation « environnement, propreté, assainissement », aux multiples facettes, toutes au service quotidien des Versaillais.

J'ai essayé d'apporter ma contribution à l'accomplissement des projets des espaces verts, où Versailles a reçu moult labels, « jardins » et « cimetières », jusqu'à ce matin. Voilà, j'en sors un autre !

**M. le Maire :**

Super.

**Mme ORDAS :**

Merci.

Ce matin, la Ville de Versailles a reçu pour « cimetières au naturel » le prix du Conseil national des Villes et Villages fleuris (CNVVF) – merci aussi à Olivier de La Faire, du département des Yvelines – « cimetières au naturel », donc c'est un label de plus et une distinction de plus. Vous savez que nous avons reçu des libellules, puisque Monsieur le Maire a la libellule dans son bureau, pour la « Capitale de la biodiversité en Ile-de-France ». Les fleurs, vous savez aussi que nous en sommes à la 4<sup>e</sup> « fleur » accordée par le CNVVF, qui est reconduite et qui sera officialisée mercredi prochain, en présence des agents, car tout cela est possible grâce aux équipes motivées d'Espaces verts et à leur

directrice portant haut l'image de Versailles dans la France entière, mais aussi, grâce au rôle important, à la vice-présidence de « Plante & Cité » tenue par François de Mazières, le Maire.

J'espère avoir été utile en partageant l'implication du Service Propreté et son engagement pour améliorer la propreté à Versailles, en élargissant la réflexion et les échanges de bonnes pratiques au travers du réseau national et européen de l'AVPU. Vous savez maintenant tous ce que c'est que l'AVPU : l'Association des villes pour la propreté urbaine – je suis contente de voir hocher certaines têtes ! – créée à Versailles il y a dix ans, et que je préside depuis dix ans.

Quant à la régie Assainissement de Versailles, dont le rôle est très technique, expert et efficace, elle m'a permis de comprendre les enjeux d'hygiène et de sécurité d'une collectivité et de faire face aux exigences des projets complexes menés au niveau de VGP.

Enfin, vous avez compris qu'au bout de ces douze années passées au service de la ville de Versailles, je ne regrette rien de l'énergie dépensée, de la passion qui m'anime sur ces sujets exposés, et surtout je me réjouis de tous les liens d'amitié noués avec certaines et certains qui se reconnaîtront.

Je souhaite le meilleur pour Versailles et pour chacune et chacun d'entre vous.

Je vous remercie.

[Applaudissements]

**M. le Maire :**

Un grand merci, Magali, et c'est vrai que tu as exprimé toute la passion que tu as mise dans cette fonction, qui est effectivement très intéressante, très prenante, et je souligne le rôle que tu as eu pour l'AVPU, parce que l'AVPU, c'est vraiment ta création. On en avait parlé il y a douze ans, de cette idée-là, mais c'est toi qui l'as totalement portée, cette association, dans laquelle tu t'es beaucoup, beaucoup investie. C'est une association nationale maintenant, qui est avec des critères de qualité sur la propreté et Versailles est une ville, je pense, que l'on peut qualifier de propre. Tu l'as dit, c'est ton travail, c'est aussi le travail assez remarquable qui est fait par les services techniques, et puis, souligner, c'est vrai, la personnalité que tout le monde connaît bien ici, de Cathy Biass-Morin, qui porte haut le message que tu partages avec elle.

Un grand merci à toi, Magali.

[Applaudissements]

**M. le Maire :**

Serge.

**M. DEFRANCE :**

Oui, en m'associant avec ce que vient de dire Magali, mais étant de l'autre côté un peu, en tant que conseiller municipal, je tiens à faire un *satisfecit* à l'ensemble du personnel de la Ville de Versailles.

Nous avons, je ne vais pas citer service par service, mais, les Bâtiments, la Voirie, un ensemble de personnes de qualité qui, vraiment, se mettent au service des Versaillais, et j'ai rarement vu cela dans une commune. Même le service des Assemblées, vous avez été à notre écoute, malgré quelques questions difficiles et pointues, mais je pense que l'ensemble du personnel – et moi, je n'irai pas jusqu'en haut, je descendrai plus vers le bas – du balayeur, jusqu'au plombier, jusqu'au maçon, jusqu'à l'égoutier, et le personnel administratif, à l'Etat civil, qui font quand même un travail pour entendre les Versaillais et répondre à leurs questions.

Donc je les remercie chaleureusement, et je vous remercie vous tous, chers collègues, même ceux qui ne m'aiment pas, parce que moi, je vous aime bien ! Vous êtes quand même des personnes qui ont fait vivre la démocratie. Pour certains, on n'a pas été d'accord du tout, mais je pense que si vous n'étiez pas là, vous manqueriez.

**M. le Maire :**

Alors écoutez, je pense qu'on anticipe un peu sur la fin de cette séance mais en tout cas, merci aussi de cette intervention, Serge Defrance, et c'est vrai, bien sûr, nos services sont exceptionnels. Mais je l'ai tellement dit ici, que je crois que tout à l'heure, je vais encore me répéter en le disant une nouvelle fois.

Merci.

Comme me le disait sur un petit mot Alain Nourissier, « *vous me coupez l'herbe sous le pied* ».

[Rires]

Donc, on a voté.

On va passer maintenant à la délibération suivante, c'est la 11.

**D.2020.01.11****Mise en place d'une action d'accompagnement éducatif pour des jeunes versaillais.  
Convention de partenariat entre la ville de Versailles et le département des Yvelines.****Mme Sylvie PIGANEAU :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.112-2 et L.121-6 ;

Vu le plan départemental de prévention de la délinquance des Yvelines ;

Vu la délibération n°2016.09.115 du Conseil municipal de Versailles du 29 septembre 2016 relative à la convention de partenariat entre la ville de Versailles et le département des Yvelines concernant la mise en place d'une action d'accompagnement éducatif pour les jeunes ;

Vu la délibération n°2019.09.90 du Conseil municipal de Versailles du 26 septembre 2019 relative à l'avenant n° 1 de la convention de partenariat entre la ville de Versailles et le département des Yvelines concernant la mise en place d'une action d'accompagnement éducatif pour les jeunes ;

Vu le budget en cours de la ville de Versailles.

• En 2017, la ville de Versailles et le département des Yvelines ont signé une convention ayant pour objet d'accompagner vers l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en risque de rupture par le biais d'un partenariat dénommé « Actions Educatives Jeunesse et Familles » (AEJF). Celle-ci a été adoptée pour une durée de trois ans.

• Le bilan de l'AEJF, en juin 2019, démontre la nécessité de continuer cette action, au vu des résultats probants des 30 mois d'existence et de la volonté de capitaliser sur le partenariat créé ; il est donc proposé de poursuivre l'action conjointe lancée sur le territoire de la ville de Versailles et de la caler sur l'année scolaire dans le cadre d'une nouvelle convention.

La précédente convention passée en la matière arrivera à son terme le 16 mars 2020. Un avenant de prolongation a été adopté lors du Conseil municipal du 26 septembre 2019.

Or, le Conseil départemental a souhaité proposer au vote la nouvelle convention ci-jointe, rendant caduque l'avenant adopté par le Conseil municipal le 26 septembre 2019. Le Département procédera au vote concernant cette dernière lors de sa commission permanente du 7 février 2020. Le terme de cette nouvelle convention est prévu au 31 août 2023.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) d'adopter les termes de la convention de partenariat entre la ville de Versailles et le département des Yvelines concernant le dispositif partenarial d'Accompagnement Educatif Jeunesses et Familles « AEJF » jusqu'au 31 août 2023 ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Avis favorable des commissions concernées.

**Mme PIGANEAU :**

En fait, c'est François-Xavier Bellamy, puisque c'est lui qui a porté le projet depuis sa création.

**M. le Maire :**

Merci. François-Xavier.

**M. BELLAMY :**

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, c'est une délibération dont nous pouvons, je crois, être très heureux, puisqu'elle signe la prolongation d'une très belle et utile action au service des jeunes, qui est menée en partenariat avec le Conseil départemental.

Suite à la fin de la prévention spécialisée qui agissait sur la Ville en étant financée par le Département, nous avons lancé une action très innovante qui repose sur un tandem de deux éducateurs spécialisés, l'un étant recruté par la Ville, l'autre par le Département, qui travaillent ensemble à Versailles, au profit des jeunes les plus en difficulté.

C'est une action qui a fait la preuve de son utilité au cours des trois années d'essai pour lesquelles elle était dessinée, et qui sera donc reconduite, grâce au soutien du Département.

Il faut croire que c'est le tour de parler de ceux qui s'en vont, alors je voulais moi aussi remercier toutes les équipes qui ont permis de mener cette action. Je voudrais remercier en particulier Vincent Conan et Ingrid Peyvel qui ont lancé l'AEJF, et puis je me permets de dire un mot pour Jean Adrian, pour Anaïs Leclerc et Clotilde Grandin de Léprevier, qui ont animé la Mission jeunesse au cours de

ces années, et vous remercier tous de votre soutien et du travail que nous avons pu mener ensemble. Et dire un immense merci à François de Mazières pour la confiance qu'il m'a faite - qu'il nous a faite - en 2008, il y a maintenant douze ans, et je crois que ces douze ans auront été pleinement engagés au service de cette ville à laquelle, comme Magali, je souhaite de tout cœur le meilleur, ainsi qu'à chacun d'entre vous.

Merci beaucoup.

[Applaudissements]

**M. le Maire :**

Alors bien sûr, je voudrais évidemment, en anticipant, dire un très grand merci à François-Xavier. François-Xavier, qui avec son très grand talent, que vous connaissez tous, est devenu une personnalité de premier plan national. On peut tous être fier d'avoir eu ici quelqu'un qui, vraiment, s'est toujours battu pour ses convictions avec beaucoup de talent.

Et puis je voudrais le remercier beaucoup ici, simplement en tant qu'adjoint, parce que, d'abord, commencer à 23 ans comme adjoint... c'est vrai qu'à l'époque, c'était un pari audacieux. J'avais évidemment vu plutôt le *boy-scout* à l'époque - n'est-ce-pas François-Xavier ? - et non pas le brillant normalien.

Et puis voilà, ça a été un cheminement et François-Xavier a été un très, très bon adjoint Jeunesse, avec beaucoup d'initiatives, beaucoup de créativité, beaucoup de choses intéressantes.

Et puis aussi, avec tous les livres qu'il a écrits, ses deux livres qui ont été des *best-sellers*, François-Xavier a acquis une dimension nationale importante, et après, c'est vrai, vous savez que je souhaitais vivement qu'il me remplace comme député. Finalement, il n'aura pas été député français mais il aura été député européen, et on lui souhaite une très belle carrière, François-Xavier.

Merci aussi pour ton deuxième mandat où on a rajouté la question de l'emploi, auquel tu tenais beaucoup, tu m'avais demandé : « *J'aimerais qu'on rajoute l'emploi* ». C'est une question, dans une Ville, qui n'est pas évidente, parce que l'emploi finalement, ce n'est pas une mission directe d'une collectivité comme la Mairie, c'est une mission de l'intercommunalité, toutefois François-Xavier a pu l'exercer à travers la Mission Locale, qui l'a beaucoup passionné ainsi que la création de ces Forums pour l'emploi, et plein d'autres choses...

Bravo pour tout cela, François-Xavier. Tu sais bien la grande amitié que j'ai pour toi et si j'ai choisi cette évolution que l'on sait tous, c'est parce que je pense que la priorité, c'est effectivement « Versailles, Versailles, Versailles » et que la stature que tu as acquise - dont on est tous très fier - fait qu'on va te voir évoluer vers des responsabilités importantes et on te remercie infiniment pour le travail fait.

Merci à toi.

[Applaudissements]

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**M. BOUGLE**

Je voudrais juste dire, comme le dit la promesse scoute, « *le scout met son honneur à mériter confiance* ».

**M. le Maire**

Oui, c'est tout à fait juste.

**M. BANCAL :**

Cela s'applique vraiment bien à François-Xavier.

**M. BOUGLE :**

Je ne parle pas de François-Xavier.

**M. le Maire :**

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Cette délibération est adoptée.

Je regrette que, lors des élections législatives, Fabien Bouglé, vous n'ayez pas du tout soutenu François-Xavier.

[Applaudissements]

**M. BOUGLE :**

Je croyais, c'est amusant, que nous ne faisons pas de politique nationale ici, vous veniez juste de le dire. Donc, je vois avec intérêt votre changement de posture.

**M. le Maire :**

Il y a un moment où, quand on prend des interventions, j'ai le droit de répondre.

**M. BOUGLE :**

Et moi aussi.

**M. le Maire :**

J'entends.

La 12.

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 47 voix.*

**D.2020.01.12****Les Petits Champions de la lecture de Versailles.****Convention de partenariat entre la ville de Versailles et la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN des Yvelines).****Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L.311-1 sur l'organisation des enseignements scolaires ;

Vu les délibérations du Conseil municipal de Versailles portant sur les précédentes éditions des Olympiades de la lecture, dont la délibération n° D.2018.11.129 du 15 novembre 2018 ;

Vu le budget de la Ville et l'affectation des dépenses correspondantes sur les imputations suivantes : chapitre 922 « enseignement-formation », article 255 « classes de découvertes et autres services annexes de l'enseignement », natures 6228 « divers ».

-----

- La ville de Versailles a initié en 2008, en étroite relation avec l'Education nationale, « les Olympiades de la lecture ». Cette opération, à l'origine versaillaise, a été reprise au niveau national et rebaptisée par le ministère de l'Education nationale « Les petits champions de la lecture ».

Elle s'adresse aux classes de CM2 des écoles élémentaires publiques et privées. Son objectif est de soutenir l'action pédagogique des enseignants pour donner à leurs élèves le goût de la lecture.

- Pour la nouvelle édition 2020, 11 classes se sont inscrites : Les Condamines : 1 classe, La Quintinie : 3 classes, A. Thierry : 1 classe, Wapler : 2 classes, Village de Montreuil : 2 classes et JJ. Tharaud : 2 classes.

Ainsi, pour « Les petits champions de la lecture » de Versailles, chaque classe désignera l'élève qui la représentera lors des demi-finales du 3 février 2020 à l'auditorium de l'Université inter-âges. Les finalistes se rencontreront le 30 mars 2020 au théâtre Montansier, devant un jury composé de représentants de l'Education nationale, de la ville de Versailles et d'une personnalité littéraire (écrivain, comédien, libraire...).

Par ailleurs, comme chaque année, dans ce cadre, des comédiens du Théâtre Montansier interviennent trois heures dans chaque classe pour travailler la lecture expressive d'un texte avec les élèves.

Pour la réalisation de cette opération, la participation financière de la Ville est évaluée à 2 500 €, couvrant une partie de la prestation des comédiens, l'achat des lots pour les finalistes et l'impression des invitations à la finale. La direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) participe, pour sa part, au financement d'une partie de la prestation des comédiens à hauteur de 1 200 €.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette opération à destination des élèves des classes élémentaires des écoles de la Ville, sur le montant estimé alloué par la Ville (identique à celui de la participation 2019 pour les Olympiades de la lecture) ainsi que sur la convention de partenariat avec la DSDEN.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

-----



**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) d'approuver l'opération « Les petits champions de la lecture » de Versailles (ex-« Olympiades de la lecture ») édition 2020, en partenariat avec l'Education nationale, incluant une participation financière de la ville de Versailles, estimée à 2 500 € ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Ville et la direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) des Yvelines précisant les modalités de l'opération et les engagements financiers des parties et tout document et convention s'y rapportant.

Avis favorable des commissions concernées.

**Mme CHAGNAUD-FORAIN :**

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit donc de voter une convention entre la Ville de Versailles et la Direction académique pour ce très beau concours dont François de Mazières est à l'initiative, « Les petits champions de la lecture » de Versailles.

Cette convention permet simplement d'impliquer les écoles qui iront, je l'espère, les plus nombreuses possible à la finale, et il s'agit donc d'une convention avec la Ville.

Donc cette année, pour la nouvelle édition de ce concours de lecture orale, nous aurons onze classes qui se sont inscrites, vous trouverez la liste dans la délibération, et puis je vous invite tous à assister à la finale qui aura lieu le 30 mars au Théâtre Montansier à 18 heures. C'est un moment délicieux parce qu'on écoute de très jolis textes, très bien lus et délicieux par l'ambiance qui est mise par l'ensemble des camarades qui soutiennent leurs finalistes dans la salle du Montansier.

Donc là, il s'agit bien sûr, également, d'évoquer la participation financière de la Ville qui est évaluée à 2 500 €, et puis la Direction académique des Yvelines prend à sa charge une partie de la prestation des comédiens pour 1 200 €.

Avis favorables des commissions.

**M. le Maire :**

Merci.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Cette délibération est adoptée

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 46 voix.*

**D.2020.01.13****Activités de premiers secours au sein des écoles versaillaises.  
Convention entre la ville de Versailles et L'Education Nationale.****Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de la santé ;

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles D. 122-1 à -3 et D.312-40 à 42, relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, complété par une formation aux premiers secours ;

Vu le décret n°2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;

Vu la circulaire interministérielle N°2006-085 du 24 mai 2006 ayant pour objet de préciser les conditions de mise en œuvre de cet enseignement de la sécurité dans une démarche d'éducation à la responsabilité en milieu scolaire.

Vu l'instruction ministérielle n°2016-103 du 24 août 2016 relative à la sensibilisation et la formation aux premiers secours et aux gestes qui sauvent.

-----  
La ville de Versailles a initié depuis plusieurs années sur le temps de la pause méridienne les ateliers premiers secours. Cet apprentissage à destination des élèves de CM1 soutient le développement du sens civique de l'élève en favorisant la connaissance et la maîtrise des règles de prévention et de sécurité.

Elle est menée par l'union départementale des sapeurs-pompiers de 11h30 à 13h30 dans différentes écoles élémentaires de Versailles.

Afin de garantir et assurer la continuité de cette formation, il est indispensable de prendre en charge les enfants en dehors des horaires de classes soit 10 minutes avant la fin des cours de 11h30 et 10 minutes après le retour du déjeuner soit 13h30.

Par conséquent afin de mener à bien ce dispositif et faciliter la conduite d'actions pédagogiques, il est proposé une convention cadre définissant les modalités de prise en charge des enfants sur les temps scolaires entre les animateurs et les enseignants à intervenir entre la Ville et l'Education nationale.

La Ville se charge de diffuser la présente convention et ses annexes aux employés territoriaux concernés et aux organismes qui fournissent des intervenants extérieurs.

Cette convention est sans incidence financière pour la Ville.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette convention au bénéfice des élèves des classes élémentaires des écoles de la Ville.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) d'approuver l'opération « Formation premiers secours » dans les écoles publiques versaillaises ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la ville de Versailles et la direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) des Yvelines précisant les modalités de l'opération et tout document et convention s'y rapportant.

Avis favorable des commissions concernées.

**Mme CHAGNAUD-FORAIN :**

Donc là, il s'agit d'une autre convention, toujours entre la Ville et l'Education nationale.

Nous avons mis en place, il y a maintenant trois ans, des activités d'initiation aux premiers secours pour les élèves de CM1, en partenariat avec l'Association départementale des pompiers des Yvelines, et il s'agit juste de permettre aux enseignants de nous confier les enfants dix minutes plus tôt – donc ils seront pris sous notre responsabilité – afin que les enfants puissent suivre cette initiation de deux fois trois quarts d'heure sur la pause du déjeuner.

**M. le Maire :**

Merci.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Cette délibération est adoptée.

Bien, alors, dernière délibération de la mandature, c'est Jean-Marc Fresnel qui va conclure sur les questions de personnels, fidèles aux traditions.

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 46 voix.*

**D.2020.01.14**

**Personnel territorial de la ville de Versailles.**

**Augmentation du montant de la participation financière aux agents de la ville de Versailles adhérents pour le risque santé.**

**Avenant n° 1 à la convention d'adhésion à la convention de participation souscrite par le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande couronne de la région d'Ile-de-France auprès d'Harmonie Mutuelle pour le risque santé.**

**M. Jean-Marc FRESNEL :**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB1220789C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération n° 2012.03.41 du Conseil municipal de Versailles du 29 mars 2012 relative à l'adhésion de la Ville à la passation du contrat groupe relatif à la protection sociale complémentaire par le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande couronne de la région d'Ile-de-France ;

Vu la délibération n° 2013.06.68 du Conseil municipal de Versailles du 13 juin 2013 prévoyant l'adhésion de la Ville aux dispositifs de prévoyance-maintien de salaire et de mutuelle santé proposés dans le cadre du contrat groupe du CIG de la Grande couronne de la région d'Ile-de-France ;

Vu les délibérations du Conseil municipal de Versailles n° 2017.07.94 du 6 juillet 2017, n° 2018.07.100 du 5 juillet 2018 et n° 2018.11.136 du 15 novembre 2018 respectivement relatives aux avenants n° 1, n° 2 et n° 3 aux conventions d'adhésion de la Ville aux conventions de participations souscrites par le CIG ;

Vu la délibération du 24 juin 2019 du Conseil d'administration du CIG autorisant la signature de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;

Vu la délibération n° D.2019.11.103 du 14 novembre 2019 prévoyant l'adhésion de la Ville au dispositif de protection sociale complémentaire santé pour la période 2020-2025 proposé dans le cadre du contrat groupe du CIG de la Grande Couronne de la région d'Ile-de-France ;

Vu l'avis du comité technique du 28 janvier 2020 ;

Vu le budget des exercices concernés et l'affectation des dépenses correspondantes sur les imputations suivantes : divers chapitres 920 « Services généraux des administrations publiques locales » à 929 « Action économique », divers articles par fonction 920 020 « Administration générale de la collectivité » à 929 1 « Foires et marchés », nature 6478 « Autres charges sociales diverses ».

-----

- Par délibérations des 29 mars 2012, 13 juin 2013 et 14 novembre 2019 susvisées, la ville de Versailles a décidé d'adhérer, en faveur de son personnel, aux conventions de participation souscrites par le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande couronne de la région d'Ile-de-France en matière de protection sociale complémentaire Santé pour les périodes 2013-2019 et 2020-2025.

Pour mémoire, la délibération du 14 novembre 2019 prévoyait une participation financière de la Ville auprès des agents adhérents sous la forme d'un montant unitaire fixé au 1er janvier 2020 à 18 € brut par mois.

- La Ville souhaite augmenter cette participation financière auprès de ces agents et verser ainsi 23 € brut par mois et par agent adhérent à cette complémentaire santé.

Cette augmentation doit être formalisée par un avenant n° 1 à la convention d'adhésion précitée. C'est l'objet de la présente délibération.

Cette mesure n'a par ailleurs aucune incidence sur la contribution de la Ville aux frais de gestion du CIG et entrera en vigueur au 1er février 2020.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

-----

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) d'augmenter la participation financière auprès des agents de la collectivité adhérents pour le risque santé et de fixer le niveau à 23 € brut par agent et par mois, à compter du 1er février 2020. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le CIG auprès du groupe de protection sociale et mutualiste VYV (Harmonie mutuelle) ;
- 2) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion de la Ville à la convention de participation à la protection sociale complémentaire souscrite par le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande couronne de la région d'Ile-de-France pour le risque santé auprès d'Harmonie Mutuelle ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à le signer, ainsi que tout acte ou document s'y rapportant.

Avis favorable des commissions concernées.

**M. FRESNEL :**

Effectivement, cette délibération concerne le personnel, et plus exactement une augmentation de la Ville - du montant de la participation financière - pour les agents qui ont souscrit au risque « santé » de la mutuelle.

Vous savez qu'il y a peu de temps, au mois de novembre, nous avons adopté l'adhésion à la convention de participation de la mutuelle Santé par le centre interdépartemental de gestion (CIG) au groupe VYV, dans lequel se trouvent la MGEN, par exemple, Harmonie Mutuelle et la MNT, pour une durée de six ans.

Dans la délibération, nous faisons simplement allusion au fait que nous conservions la participation de 18 € de la Ville pour chaque agent adhérent, et cette fois-ci, il est proposé, pour cette année, de porter cette participation à 23 €.

Simplement, pour mémoire, la participation de la Ville pour chaque agent à la mutuelle a été de 1 € en 2014, puis de 10 € en 2017 et de 18 € en 2019, comme je viens de le dire, et désormais de 23 €.

**M. le Maire :**

Merci beaucoup.

**M. FRESNEL :**

Le Comité technique du 28 janvier a émis un avis favorable à cette proposition.

**M. le Maire :**

Merci beaucoup.

C'était bien de conclure sur une délibération favorable au personnel de la ville de Versailles. Je crois que c'était important de finir sur cela.

On va la voter.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Cette délibération est adoptée.

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 46 voix.*

**M. le Maire :**

Oui ?

**M. BOUGLE :**

Moi, je voudrais, en « questions diverses », je voudrais que vous me présentiez, juste rapidement, où on en est du dossier Pion. J'ai ouï dire que le terrain était amianté, et donc qu'il y avait des études actuellement sur le sujet. Est-ce que vous pouvez m'en dire plus ? Cela m'intéresse pour la prochaine mandature.

*[Rires]*

J'aimerais avoir une vision claire de cette situation, s'il vous plaît.

**M. le Maire :**

Eh bien, la situation, c'est qu'effectivement, c'est un terrain, comme vous le savez, qui fait 20 hectares, où il y avait des hangars militaires, qui étaient nombreux et comme toujours, dans ce genre de choses, il y a effectivement de l'amiante et donc il y a des expertises qui sont en train d'être faites, pour savoir exactement l'importance de l'opération de désamiantage qui doit être faite.

**M. BOUGLE :**

Et par rapport au dossier administratif, on en est où exactement ? Enquête publique ? Vous en êtes où, exactement, pour que je sache ?

**M. le Maire :**

Le dossier administratif suit son cours et correspond à toutes les délibérations qui ont été présentées ici. Il n'y a pas de modifications par rapport aux délibérations qui ont été votées. Donc il y a un permis d'aménagement qui est en train d'être travaillé, et après le permis d'aménagement, il y aura les permis de construire.

**M. BOUGLE :**

Le permis d'aménagement est à l'instruction ? Il en est où, exactement, le permis d'aménagement ?

**M. le Maire :**

Il est à l'instruction, oui.

**M. BOUGLE :**

Il est à l'instruction, c'est cela ?

**M. Le Maire :**

Oui, oui, bien sûr, ça n'a pas changé.

Oui ?

**M. de SAINT-SERNIN**

Donc moi aussi, je saisis l'occasion de cette dernière intervention, pour vous donner trois petits points.

Le premier point, Monsieur le Maire, il est pour vous et je vais peut-être surprendre tout le monde, mais je vous dis merci pour ces six ans de mandat, parce que pendant les six ans, vous nous avez toujours donné la parole, à l'opposition, sans limiter le temps de parole. Je crois que le règlement aurait permis de le faire. Mon voisin de droite l'a beaucoup utilisé, mon grand ami, tout à fait au fond, Serge Defrance, l'a beaucoup utilisé et nous aussi, et en ces six ans, je vous le redis officiellement, merci de nous avoir laissé poser nos questions, à tout moment, dans la procédure. Donc je voulais vous le signaler et vous dire merci pour ce point-là.

Mon deuxième point, c'est pour Alain Nourissier, je voudrais une nouvelle fois remercier Alain pour les six ans de Commission, tous les mardis, avec Olivier Peres et son prédécesseur avant. Ça a toujours été des moments très constructifs, très agréables, puisque dans cette commission, on voyait tout le Conseil, donc toutes les délibérations. Et grâce à cela, j'ai appris beaucoup de choses et donc Alain, je le redis devant tous tes collègues, et je remercie les gens de la Commission qui étaient là aussi, Brigitte, etc. Merci, parce que ces six ans ont été très agréables et ont permis, enfin, m'ont permis d'apprendre...

**M. NOURISSIER**

Merci, Benoît, cela me touche beaucoup et tu me voles mon texte !

*[Rires]*

**M. de SAINT-SERNIN :**

Désolé, pour une dernière !

Le dernier point est malheureusement un peu moins drôle. Je ne comprends pas - là, à la limite c'est à toi que je parle, François - je ne comprends pas, alors qu'on a la chance d'avoir un François-Xavier Bellamy qui est allé défendre contre vents et marées, dans la presse, des convictions auxquelles, je pense, la majorité d'entre nous croit vraiment, je ne comprends pas comment on peut laisser François-Xavier sans ancrage territorial local, pour un député européen - donc quand même assez loin - alors que je trouve que c'était un honneur pour nous tous d'avoir quelqu'un d'aussi courageux, qui a ramassé beaucoup de coups, également dans la presse, beaucoup de méchanceté mais qui a défendu des valeurs auxquelles on croit tous.

Je trouve que c'était juste un devoir, pour nous, Versailles, de lui garder cet ancrage et ne me sors pas l'argument du cumul des mandats, etc... Quand tu t'es présenté comme député, cela ne t'a pas posé de problème d'être député, maire, président de VGP, donc ce n'est pas ce problème-là.

Je trouve que dans notre culture et dans notre Ville, François-Xavier Bellamy avait toute sa place, certes comme élu local parce qu'il ne pouvait plus être adjoint, mais je trouve cela dommage. Et partir ce soir du Conseil municipal en même temps que François-Xavier Bellamy, eh bien en fait je trouve que c'est triste et je trouve que, d'une certaine manière, cela abîme ce travail-là et ce qu'on a fait. Je tenais à le dire officiellement, parce que j'apprécie beaucoup François-Xavier Bellamy, on a discuté ensemble, tous les deux.

Je ne comprends pas cette décision et que ton comité de soutien aille raconter que tu ne veux pas de cumul, de machin, ce n'est pas la peine de me refaire le truc. Moi, je n'y crois pas une demi-seconde, on sait très bien ce que c'est.

Je trouve terrible que François-Xavier, qui a porté nos valeurs, se retrouve aujourd'hui sans ancrage.

**M. le Maire :**

Alors, écoute...

**M. de SAINT-SERNIN :**

...Pour mes chers collègues – je termine juste – pour mes chers collègues, un grand merci à tous, parce qu'on s'est aussi beaucoup vu en dehors des conseils ou après les conseils, chacun d'entre vous, jusqu'à Serge Defrance, en prenant tout le monde, ça a été un vrai plaisir, ces six ans, merci à tous. J'ai rarement critiqué la notion d'investissement, vous avez tous donné un investissement, et bien supérieur à celui de l'opposition, parce que finalement, on est associé à pas grand-chose.

Donc bravo à tous.

Bonne chance à ceux d'entre vous qui vont continuer, puisque vous allez apprendre si vous êtes sur la liste, pas sur la liste, etc. Alors moi, je n'y serai pas, je ne me représente pas, je vous le dis, mais à tous ceux qui continueront, bon courage, bonne chance, bravo pour ce que vous faites, et un dernier petit message pour Olivier : merci beaucoup, Olivier, pour toutes ces conversations qu'on a eues sur la ville et sur ton travail.

Et bravo à tous les services.

Merci à tous.

*[Applaudissements]*

**M. le Maire :**

Oui. Ah, Benoît... Benoît, je reconnais bien en toi tout de même, effectivement, un certain nombre de façons de faire et notamment dans ta troisième intervention., J'ai été extrêmement clair : si j'ai demandé à François-Xavier et à Martin [Lévrier], ici présent... Nous avons deux parlementaires, ce qui est tout de même très important... Comme vous le savez, on a eu la chance dans notre équipe d'avoir deux parlementaires : l'un qui est « En Marche », l'autre qui est effectivement François-Xavier, avec des convictions sur lesquelles on ne peut pas aller me chercher, parce que quand j'étais parlementaire, je crois que j'étais assez courageux aussi, sur ce domaine-là....

Pourquoi j'ai demandé à ce que les deux parlementaires ne soient pas présents dans la prochaine élection ? Vous le savez tous, j'ai même fait un communiqué dessus. Parce que tu viens de le démontrer, à l'instant : on peut en faire systématiquement un moyen politique. On peut systématiquement l'utiliser contre notre équipe, pour dire : « *Ce n'est pas bien* ». On peut systématiquement dire, lorsqu'un parlementaire est très visible au niveau national, il prend une position, et à ce moment-là, quelque part, c'est un peu toute l'équipe qui va être impliquée... Si c'est une position d'ordre éthique où on se retrouve, il n'y a pas de problème. Si c'est une position d'ordre politique, à ce moment-là, c'est différent parce qu'on politise le débat local.

Et moi, mon souci, vous le savez - vous le savez et vous êtes en train de le vivre - c'est qu'on ne parle même plus du bilan, on ne s'intéresse même plus à ce qui a été fait depuis dix ans, douze ans, on ne voit même pas qu'on s'est tous épuisé pour que cette Ville soit plus belle, pour qu'elle soit plus dynamique : on parle d'un sujet de politique nationale.

Et je ne voulais pas qu'on continue, pendant les six ans à venir, à faire sans arrêt de la politique nationale au lieu de faire de la politique locale. C'est clair, je l'ai dit. Voilà, c'est mon sujet, c'est ma préoccupation.

Ceux qui me connaissent personnellement savent que je ne manque pas de courage en politique.

**M. de SAINT-SERNIN :**

François...

**M. le Maire :**

Et c'est un autre sujet, tu as une autre vision, ma vision, elle est très claire : on se bat pour Versailles, on a un projet pour la ville de Versailles, on essaye d'être le plus efficace possible.

Et c'est pour cela qu'on a aussi tous nos grands projets : parce qu'on a toujours réussi à dialoguer avec les gens, parce qu'on est apparu comme des professionnels, des gens techniques, capables de faire un dossier aussi compliqué que Chantiers, un dossier aussi compliqué que la rénovation de Richaud. Mais c'est parce qu'on est en capacité de dépasser le problème national, qui implique toujours - malheureusement mais c'est normal quand vous êtes au niveau national - des prises de positions qui sont nécessairement un peu plus fortes, polémiques. Et ça, je voulais l'éviter. Je l'ai exprimé, je n'ai négocié avec personne, je l'ai dit, il n'en était pas question, puisque pour moi je ne prends les gens qu'en fonction de leur potentiel pour la Ville.

**M. de SAINT-SERNIN :**

François, souviens-toi de la conversation...

**M. le Maire :**

...il est évident que l'amitié que j'ai pour François-Xavier et pour Martin reste entière. Ça a été la façon dont j'ai pris les choses. Croyez-moi, cela ne m'amuse pas mais je pense que ce soir, tu viens de démontrer qu'il fallait vraiment que je le fasse pour les six années à venir.

**M. de SAINT-SERNIN :**

François, François, tu as tenu exactement - tu m'as tenu - le même discours, le contraire, je mets juste un signe « - » devant, quand je t'avais dit : « *Ne te présentes pas à la députation* ». Et tu es allé à la députation et je t'ai dit : « *Tu avais pris l'engagement Versailles. Versailles. Ne va pas chercher la députation* ». Sois honnête ! S'il n'y avait pas eu l'interdiction du cumul des mandats, est-ce que tu ne serais pas représenté ?

**M. le Maire :**

Ecoute, si ce soir, tes interventions sont des histoires de rancœur personnelle, pardonne-moi mais franchement, ce n'est pas à la hauteur...

**M. de SAINT-SERNIN :**

Non, ce n'est pas de la rancœur.

**M. le Maire :**

Mais si, mais si.

**M. BOUGLE :**

Monsieur le Maire...

**M. DEFRANCE :**

Oui, Monsieur le Maire, aujourd'hui, on est quand même désolé et il faudrait tirer un bilan sur notre député Didier Baichère J'aimerais connaître le nombre de présences au Conseil municipal. Je ne fais pas de polémique nationale. La République, Emmanuel Macron, qu'il représente, me pose un gros problème, parce que comment faire du local, alors que du national... je ne sais pas ce qu'il fait, je n'ai jamais eu de retours ...

*[rires et applaudissements]*

...Le pire, les trajectoires, c'est qu'il a commencé sur une liste de Gauche et après, on ne sait pas trop où il a été. Il s'est rattaché à La République En Marche, il a été associé avec Martin, si mes souvenirs sont bons, sur pas grand-chose, mais j'espère que Martin tiendra haut son poste pour représenter les intérêts nationaux. Excusez-moi, je fais un petit écart, mais Martin a toujours été quelqu'un présent pour la Ville, à l'encontre de M. Didier Baichère. On le voit aujourd'hui, dernier Conseil municipal symbolique pour tout le monde : il est absent.

*[Applaudissements]*

**M. BOUGLE :**

Monsieur le Maire, on ne peut pas dire d'un côté « *je ne fais pas de politique nationale* » alors que vous intervenez dans le JDD juste après les élections européennes, sur la politique nationale, en disant que vous êtes Macron-compatible et d'un autre côté, dire que vous ne faites qu'une politique locale.

Je vous rappelle, Monsieur le Maire, qu'on n'est pas une sous-préfecture et qu'on est l'ancienne capitale de la France et que le Président Macron, il y a quelques jours, a accueilli à Versailles, haut lieu de l'entrepreneuriat, un nombre très important de chefs d'entreprise, à Versailles, justement parce que Versailles n'est pas une petite ville, c'est une ville au rayonnement international, et pour laquelle, justement, nous avons et nous devons, et moi, en tout cas, en tant que candidat, je le souhaite, je souhaite faire de la ville de Versailles une ville au rayonnement international, parce qu'elle a des implications nationales.

**M. le Maire :**

Oui, alors, justement, Monsieur Bouglé, si vous voulez faire une ville au rayonnement international, et que le Président effectivement, accueille des entreprises ici, il est important, peut-être - et ça, je respecterai toujours le chef de l'Etat, parce que pour moi, à partir du moment où on ne respecte pas le chef de l'Etat... - je n'irai jamais devant la lanterne faire le coup de poing, parce que je considère qu'il faut respecter le chef de l'Etat.

*[Applaudissements]*

On voit qu'aujourd'hui, il y a une tension dans ce pays, qui est très grande. On peut effectivement être critique, c'est tout à fait un droit ; on peut juger que certaines choses sont mal faites, c'est un droit. Par contre, je crois essentiel de respecter nos institutions. Si on ne les respecte plus alors là, c'est très dangereux pour la ville - et aussi la vie - des Versaillais.

C'est ce que je pense.

**M. BOUGLE :**

Vous voyez, là, vous allez sur un terrain glissant.

**M. le Maire :**

Pourquoi ?

**M. BOUGLE :**

Parce que vous voyez, je parcours la France actuellement, à travers différentes conférences, et voyez-vous, j'ai récemment fait une conférence avec un député de La République En Marche. Donc vous voyez, j'ai dans ma fraternité avec...

**M. le Maire :**

Vous êtes « Macron-compatible » ?

**M. BOUGLE :**

Dans ma fraternité avec différents représentants, y compris des représentants du parti du pouvoir, j'ai la capacité de discuter, voyez-vous, aussi avec des représentants de mon opposition. Vous vous rendez compte ? C'est incroyable ! Alors oui, oui, je suis allé préciser au Président que la crise de la taxe carbone était liée à un détournement de 120 milliards d'euros de fonds détournés aux citoyens. Je l'ai dit et aujourd'hui, les médias m'ont invité, parce qu'effectivement, j'ai « levé un lièvre » important, d'un détournement de plus de 120 milliards d'euros en France, donc je crois que ça vaut un peu la peine d'aller alerter le Président de la République. Et tout récemment encore, celui-ci a précisé qu'effectivement, sur ces questions, il y avait un consensus qui s'affaiblissait. Vous voyez ? Il ne faut pas raconter n'importe quoi.

**M. le Maire :**

Vous alliez avec les Gilets Jaunes, ça n'a rien voir, pardonnez-moi, ça n'a rien à voir, je ne vois pas ce que vous racontez...

**M. BOUGLE :**

Vous racontez n'importe quoi, vous mélangez tout.

**M. le Maire :**

Martin et François-Xavier.

**M. LEVRIER :**

Bien, merci à vous tous.

Alors moi, excusez-moi, je vais parler un peu de Versailles et rappeler un premier souvenir, le plus important peut-être pour moi, c'est 2008, ce moment où François décide de se lancer dans cette aventure et de nous entraîner avec lui, de nous emmener avec lui. Alors on l'a aussi poussé un petit peu de temps en temps, mais on a créé à ce moment-là une équipe dont j'ai un souvenir absolument extraordinaire, une équipe qui s'est mise totalement au service des Versaillais, peut-être en bien, peut-être en mal, on a des choses à nous reprocher sûrement, mais je crois qu'on s'est tous investi avec un cœur énorme et un sens profond des responsabilités qui nous incombaient, et cette logique de travailler avec tous les services de la Ville qui ont tous été remarquables, je tiens à le redire, pendant ces douze années où j'ai eu cette chance de travailler en équipe avec vous tous.

Pour moi, l'important, dans cette histoire, c'est l'équipe, je le redis, le travail fait en commun, et je suis très fier, en accord avec François et avec François-Xavier Bellamy, d'avoir pris cette décision de ne pas repartir cette fois-ci, parce que justement, vous venez tous de le prouver plus ou moins indirectement, François-Xavier et moi ayant aujourd'hui un rôle - européen pour François-Xavier et national pour moi - malgré tout, et bien malheureusement, mais c'est ainsi, nous pouvions perturber les débats en leur donnant un sens hors la Ville, et c'est vraiment trop dommage.

Je veux que votre équipe continue, que ces équipes continuent, et que le travail pour la Ville soit fait en équipe, et quand la politique nationale prend le pas sur l'équipe, c'est dommage.

Alors François, merci à toi, de ces douze ans, merci aussi de nous avoir fait confiance.

C'est un peu grâce à toi, même si tu ne m'as pas soutenu, que je suis aujourd'hui sénateur et j'en suis très fier, et je me battrais pour Versailles là où je suis, mais continuez en équipe, et croyez en l'équipe, et surtout, gardez cet esprit entre vous, et n'oubliez jamais que vos différences sont une force.

Merci.

*[Applaudissements]*

**M. le Maire**

Merci, Martin, merci beaucoup.

François-Xavier.

**M. BELLAMY**

Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je voudrais vous dire que je suis absolument désolé de devenir un sujet dans ce Conseil municipal.

*[Rires]*

Je n'aurais jamais dû être à l'ordre du jour, et je ne mérite absolument pas plus d'attention qu'aucun de nos collègues qui ont servi au sein de ce Conseil municipal, au cours du dernier mandat ou des deux derniers mandats. J'ai été très touché, François, de tes mots à mon égard mais je ne mérite pas plus de reconnaissance que Magali, que Jean-Claude, que tous ceux qui quitteront l'équipe à la fin de ce Conseil municipal, et tous ceux qui repartiront, peut-être, pour continuer de servir.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est que je ne veux pas mentir et bien sûr, c'est une tristesse de quitter cette équipe et ce Conseil municipal, et bien sûr, je regrette que des logiques de politique nationale qui n'avaient jusque-là jamais empêché notre majorité d'être unie, pour la première fois, aient pris le pas sur cette unité que nous avons construite autour de toi, François, autour de cette ville que nous voulions servir ensemble.

Je regrette, je l'ai dit et je le dis très simplement, je regrette qu'alors que nous étions une équipe marquée par une forme de pluralisme, le nouveau monde, qui prétendait abolir les clivages, se comporte parfois d'une manière plus sectaire que les pratiques politiques qui avaient pu le précéder.

Cela n'enlève absolument rien à ce que je voudrais redire.

Benoît, je ne m'attendais pas à ce que tu prennes la parole ce soir, et je ne m'attendais absolument pas aux mots que tu viens de prononcer. Merci de tes mots mais lorsque tu m'as écrit il y a quelques semaines pour proposer que l'on se voie, je te l'ai dit, je le redis ici, ma loyauté à l'égard de François de Mazières est totale et elle le restera.



Tu l'as dit, François, au cours de ces douze dernières années, nous aurons partagé beaucoup d'aventures et j'ai pu compter pour chacune d'entre elles sur le soutien que tu m'as apporté, à l'occasion de cette campagne difficile pour l'élection législative, à l'occasion de cette campagne difficile pour l'élection européenne, et j'ai toujours été profondément touché de ton soutien.

C'est vrai que tout ceci a été marqué par, peut-être, le bruit et le fracas qu'accompagne la politique nationale mais le plus grand honneur pour moi a été et restera d'avoir pu servir avec vous, parmi vous, dans cette équipe municipale. Je crois que c'est - et nous l'aurons tous vécu comme cela en tous les cas - le plus beau mandat, parce que c'est celui qui nous permet d'être à l'école du terrain, à l'école exigeante du service concret de ceux parmi lesquels nous vivons, et je ne peux pas effacer la reconnaissance profonde que je te dois pour la confiance que tu m'as faite. Je crois à la loyauté en politique et je crois que la loyauté consiste à tenir la même ligne, que l'on soit heureux ou déçu, et par conséquent, ma loyauté te reste entière, à toi et à toute l'équipe.

Et comme je l'ai dit tout à l'heure et je le maintiens aussi, je suis sûr que nous avons le meilleur Maire possible pour cette Ville et j'espère de tout cœur qu'il sera réélu avec l'équipe qui l'entoure.

Et je voulais vous remercier encore, vraiment, chacun d'entre vous, remercier tous ceux avec lesquels nous aurons partagé ces douze années, y compris dans les groupes d'opposition avec lesquels nous avons parfois ferrailé. Cela aura été, je le redis vraiment de tout cœur, un immense honneur pour moi, celui qui m'aura le plus marqué, et tout le reste, si peut-être nous avons l'occasion de continuer à servir dans d'autres situations et peut-être dans d'autres mandats, ne sera jamais pour nous que le prolongement de ce que nous aurons appris ici, à Versailles, autour de toi et avec chacun d'entre vous.

Merci encore.

*[Applaudissements]*

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Alors, écoutez, moi je voudrais aussi dire un très grand merci, parce que Hervé, tu vas aussi nous quitter et tu as vraiment aussi été un formidable collègue, très apprécié de la population pour ton écoute et ta gentillesse.

*[Applaudissements]*

**M. FLEURY :**

Merci, François.

Je suis dans cette salle, avec vous, pour plusieurs raisons. D'abord parce que Michel Bancal m'a emmené manger une galette en juillet 2008 ; parce que François, tu m'as fait confiance ; mais surtout, parce que j'ai hérité de ma famille l'engagement que vous avez peut-être lu à travers le livre de Maman. A chaque fois que je rentre dans cette salle, je pense aux risques qu'ils ont pris et qui ont fait que nous sommes libres aujourd'hui de débattre entre nous et de vivre une forme de fraternité, même dans l'opposition.

Ce que je voudrais dire aussi, c'est que je dois beaucoup aux services, on l'a tous dit ce soir. Je voudrais dire un merci particulier à Serge Claudel, qui m'a fait découvrir ce qu'est la voirie alors que je n'y connaissais rien, dans le précédent mandat – c'est l'émotion qui me fait bafouiller – dans le précédent mandat, j'étais plus attaché à la gérontologie, à la présence au Conseil de surveillance de l'Hôpital. Dans le deuxième mandat, Serge, vous m'avez appris ce qu'était la voirie et j'ai eu la chance d'avoir Cécile Gambelin et ses équipes pour travailler pour les Versaillais. Sans eux, je ne serais rien.

En tout cas, il y a quelque chose de merveilleux dans le travail municipal, c'est le travail d'équipe. Quelqu'un l'a dit tout à l'heure. Tout ce qu'on fait, on le fait, comme moi, assez dans l'ombre, je ne suis pas un adjoint visible mais le travail avec les présidents de conseil de quartier, et un coup de chapeau particulier à François-Gilles, sur le dossier du Pôle d'échange multimodal (PEM) [de Versailles Chantiers], où on a passé beaucoup d'heures en réunions avec tellement de monde. Ce ne sont que des bons souvenirs, même si on a quelques douleurs dans les souvenirs, je pense en particulier au Boulevard de la République.

Mais en tout cas, je voudrais vous dire à tous un grand merci et finir avec un merci particulier à toi, François, qui m'as fait confiance.

*[Applaudissements]*

**M. le Maire :**

Merci beaucoup, Hervé.

**M. FLEURY :**

Excuse-moi, François, j'ai oublié de nommer quelqu'un de très important, c'est Marie de Chantérac.

**M. le Maire :**

Voilà

*[Applaudissements]*

**M. le Maire :**

Jean-Claude aussi, est-ce que tu veux dire un petit mot, Jean-Claude, peut-être ?

**M. FRELAND :**

Un petit mot ? Ce n'est pas un mot d'adieu...

**M. le Maire :**

Ah, ça c'est vrai et ça, c'est important, parce qu'il n'y a aucun partant et je dirais que, voilà, on reste tous uni pour cette ville.

**M. FRELAND :**

Bon, alors, je précise quand même à toute l'équipe que si je pars, ce n'est pas du tout parce que je ne suis pas d'accord avec la majorité mais c'est uniquement que mon grand âge fait que je ne me voyais pas repartir six ans, et je ne me voyais pas te lâcher en cours de mandat.

Je remercie donc toute l'équipe, parce que pendant six ans, on a travaillé, normalement j'allais dire, en confiance. Tu m'as toujours fait confiance, comme je t'ai fait confiance, et comme je fais confiance à tout le monde, dans des moments qui n'étaient pas trop faciles, je pense notamment sur Satory où il a fallu quand même pas mal « ramer », je pense aussi aux Anciens combattants, etc.

Mais ce fut pour moi vraiment un grand, grand plaisir et je suis toujours sur Versailles, et prêt à rendre service.

*[Applaudissements]*

**M. le Maire :**

Bravo à toi, Jean-Claude, et tu as été vraiment formidable, d'une efficacité toujours passionnée, par les belles expositions et puis toutes ces opérations que tu as menées.

Merci.

Ecoutez, je pense, ce soir, je voudrais aussi dire peut-être un grand merci à Christine, à Annick.

*[Applaudissements]*

**M. le Maire :**

C'est ce qui s'appelle des piliers discrets... A Liliane.

*[Applaudissements]*

**M. le Maire :**

Et c'est une grande amitié qui nous lie, parce que vous avez été toujours une présence formidable. Et puis Marie, bien sûr, aussi.

*[Applaudissements]*

**M. le Maire :**

Et le petit jeune, Aymeric, m'a dit qu'effectivement, maintenant qu'il est avocat...

*[Applaudissements]*

**M. le Maire :**

Voilà, les amis, on ne va pas, peut-être, continuer, parce qu'autrement, on va sortir les mouchoirs, mais seulement pour vous dire un très grand merci à tous, tous, tous, pour votre engagement, pour la passion que vous mettez sur Versailles, et puis, au-delà de ces aspects, peut-être aussi de ce dernier soir, dire un très, très grand merci, effectivement, à nos services, parce que le travail qui est fait... Merci Olivier, merci Serge, vous êtes deux formidables piliers de cette Mairie. Merci à Muriel, la jeune Muriel, qui vient de rejoindre le trio.

*[Applaudissements]*

**M. le Maire :**

Il y a quelques années, vous étiez beaucoup plus nombreux à la tête de cette Mairie, et on a fait des économies à la tête, parce que vous êtes ultraperformants, et puis, à travers vous, effectivement, comme le disaient plusieurs d'entre nous, je voudrais remercier vraiment très vivement, tous les services de la Ville, parce qu'ici, chacun a vraiment le sentiment de vivre pleinement son travail dans toute l'échelle des métiers, que l'on soit au bas d'une échelle hiérarchique ou en haut, je crois qu'on se sent pleinement Versaillais quand on travaille à la Ville de Versailles.

Un grand merci à tous et puis, donc, que les élections se déroulent !

*(La séance est levée à 20 h 37)*

## SOMMAIRE

<b>I. Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire (article L. 2122-22 CGCT)</b>		p. 3 à 5
<b>II. Adoption du procès-verbal de la précédente séance</b>		p. 5
<b>III. Délibérations :</b>		
D.2020.01.1	Réhabilitation de 41 logements aidés et des espaces extérieurs à la résidence située 3 bis, rue des Prés-aux-Bois à Versailles par la SA d'HLM Immobilière 3F. Demande de garantie pour deux emprunts "prêt à la réhabilitation" (PAM) de 1 521 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Convention et acceptation.	p.5
D.2020.01.2	Acquisition en VEFA de 19 logements locatifs sociaux situé 45 rue des Chantiers. Attribution par la ville de Versailles d'une subvention pour surcharge foncière au profit de la SA d'HLM SEQENS.	p.7
D.2020.01.3	Restauration du clos et du couvert de l'église Notre-Dame à Versailles. Approbation du programme de travaux phase 1 : façade principale et chapelle axiale. Demande de subvention et de mécénat auprès de tout organisme.	p. 10
D.2020.01.4	Restauration des menuiseries extérieures de la façade rue Baillet Reviron du musée Lambinet situé 54 boulevard de la Reine à Versailles. Tranche 2 : menuiseries du 1er étage. Demande de subvention de la Ville auprès du ministère de la Culture (DRAC Ile-de-France) et de tout autre organisme.	p. 13
D.2020.01.5	Restauration du Grand Orgue de l'église Notre Dame à Versailles. Convention de financement entre la Ville et le Diocèse de Versailles.	p. 15
D.2020.01.6	Restauration de la salle de spectacle du théâtre Montansier situé au 13 rue des Réservoirs à Versailles. Demande de subvention de la Ville auprès du ministère de la Culture (DRAC Ile-de-France), du Conseil départemental des Yvelines et de tout autre organisme.	p. 17
D.2020.01.7	Mise en place d'une action "Conservatoire hors les murs" Convention de partenariat pédagogique et artistique entre la ville de Versailles et le Conservatoire à Rayonnement Régional de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.	p. 18
D.2020.01.8	Engagement de la ville de Versailles dans le consortium européen "GoGreenRoutes". Demande de subvention de la Ville auprès de la Commission Européenne dans le cadre de l'appel à projet "Des solutions visionnaires et intégrées pour améliorer le bien-être et la santé dans la Ville".	p. 21
D.2020.01.9	Fleurissons nos murs : végétalisation des pieds de murs à Versailles. Convention type entre les riverains et la ville de Versailles.	p. 24
D.2020.01.10	Création d'une pépinière d'herbacées indigènes sur le site de l'arboretum de Chèvreloup en vue de l'aménagement des espaces verts de Satory Ouest. Convention de partenariat entre l'Etablissement public d'aménagement Paris Saclay (EPAPS), la ville de Versailles, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et le Muséum d'Histoire Naturelle.	p. 26
D.2020.01.11	Mise en place d'une action d'accompagnement éducatif pour des jeunes versaillais. Convention de partenariat entre la ville de Versailles et le département des Yvelines.	p.30
D.2020.01.12	Les Petits Champions de la lecture de Versailles. Convention de partenariat entre la ville de Versailles et la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN des Yvelines).	p.32
D.2020.01.13	Activités de premiers secours au sein des écoles versaillaises. Convention entre la ville de Versailles et L'Education Nationale.	p.33
D.2020.01.14	Personnel territorial de la ville de Versailles. Augmentation du montant de la participation financière aux agents de la ville de Versailles adhérents pour le risque santé. Avenant n° 1 à la convention d'adhésion à la convention de participation souscrite par le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande couronne de la région d'Ile-de-France auprès d'Harmonie Mutuelle pour le risque santé.	p.34